

Étude des crédits 2025-2026

Renseignements particuliers des oppositions

Opposition officielle

Deuxième groupe d'opposition

Troisième groupe d'opposition

Société québécoise de récupération et de recyclage
(RECYC-QUÉBEC)

Avril 2025

Étude des crédits 2025-2026

Renseignements particuliers de l'opposition officielle

Société québécoise de récupération et de recyclage
(RECYC-QUÉBEC)

Avril 2025

**Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Étude des crédits 2025-2026
Demandes de renseignements particuliers
Opposition officielle**

Table des matières

QP-001	Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2024-2025, indiquer : a) la liste des employé(e)s et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils et elles occupent et leur rémunération; b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant: leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ; c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
QP-002	Sommes dépensées en 2024-2025 (et prévisions pour 2025-2026) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CAG/ITQ).
QP-003	Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2024-2025.
QP-004	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2024-2025 : a) le nom de toutes les campagnes; b) les coûts de ces campagnes; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser; d) les dates de diffusion de la campagne; e) les objectifs visés par chaque campagne.
QP-005	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2024-2025 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires; c) le montant qui leur a été accordé. Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme et les raisons du rejet.
QP-006	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2024-2025 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes. d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2024-2025 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées. e) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2024-2025 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
QP-007	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour l'année 2024-2025, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2025-2026.
QP-008	Pour l'année 2024-2025, les délais moyens et médians annuels pour la délivrance des certificats d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Veuillez nous fournir les chiffres au niveau provincial ainsi que par région administrative.

QP-009	Liste des formations internationales en environnement effectuées par les employés du MELCCFP en 2024-2025 : a) la liste des missions; b) le nombre de participants pour chacune des missions; c) les mandats pour chacune des missions; d) la liste des stages; e) les revenus et/ou frais encourus pour chacune des missions/formations/stages.
QP-010	Le nombre d'emplois actifs (pour lesquels une paie a été émise, hormis les absences ou postes non comblés) chez les inspecteurs et inspectrices en environnement dans le ministère au 31 mars 2024. Fournir une ventilation régionale en matière d'ETC. Fournir également les prévisions de ventilation pour 2025-2026.
QP-011	Pour 2024-2025, le nombre d'étudiants embauchés pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de conformité et une détection de lieux potentiellement problématiques. Fournir également le nombre d'interventions effectuées par des étudiants dans le cadre des programmes de contrôle du CCEQ ou de la DGCEB.
QP-012	Le bilan des inspections en environnement réalisées en 2024-2025, ventilé par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle national, le nombre de manquements observés et le suivi apporté à ces inspections.
QP-013	La programmation pour l'inspection en 2025-2026, ventilé par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle national.
QP-014	Le nombre et la liste des programmes de contrôle et activités d'inspection basées sur le risque en 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
QP-015	En 2024-2025, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction : a) nombre d'inspections effectuées, selon la nature des inspections ; b) nombre de notifications de manquement expédiées par le Centre de contrôle environnemental du Québec; c) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.23 LQE a été imposée (et le montant total imposé); d) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.24 LQE a été imposée (et le montant total imposé); e) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.25 LQE a été imposée (et le montant total imposé); f) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.26 LQE a été imposée (et le montant total imposé); g) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée; h) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.29 LQE a été imposée (et le montant total imposé); i) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.30 LQE a été imposée (et le montant total imposé); j) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.31 LQE a été imposée (et le montant total imposé); k) nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.32 LQE a été imposée (et le montant total imposé); l) total des amendes imposées par la Cour, selon la nature des infractions.
QP-016	Pour chacun des articles suivants, indiquer le nombre de cas où le ministre s'est prévalu des dispositions en matière de mesures administratives et pénales de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2024-2025. Préciser aussi la personne physique ou morale visée : Ordonnances a) Article 114 b) Article 115.2 Refus, modifications, suspensions et révocations d'autorisations a) Article 115.5 b) Article 115.7 c) Article 115.10
QP-017	Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2024-2025. Ventiler selon le règlement.

QP-018	Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux régionaux du ministère et ses organismes en 2024-2025.
QP-019	Indiquer la liste de tous les comités interministériels, comités de direction, comités de suivi, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance et autres comités ou groupes de travail auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2024-2025. Indiquer, pour chacun : a) le(s) mandat(s); b) la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires); c) les rencontres tenues en 2024-2025; d) les résultats détaillés des rencontres tenues en 2024-2025; e) les rencontres prévues en 2025-2026 avec l'objet et l'échéancier.
QP-020	Démarches effectuées en 2024-2025 pour l'établissement d'un comité consultatif jeunesse et celles qui sont planifiées pour 2025-2026.
QP-021	Indiquer la liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2024-2025. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer pour chacun : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates de rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents; g) les rencontres à venir au cours de l'exercice financier 2025-2026.
QP-022	Fournir la ventilation des sommes consacrées en 2024-2025 aux efforts visant à protéger la ressource eau et prévisions pour 2025-2026.
QP-023	Concernant la Stratégie québécoise de l'eau, fournir : a) les sommes allouées pour chacune des orientations proposées dans la Stratégie; b) un état de situation quant à la mise en place de chacune des orientations; c) la liste des actions suspendues ou mises en place afin de combler les objectifs de la Stratégie.
QP-024	Concernant le Plan national de l'eau, fournir : a) les sommes allouées pour chacune des orientations dans le Plan ; b) un état de situation quant à la mise en place de chacune des orientations ; c) la liste des actions suspendues ou mises en place afin de combler les objectifs du Plan.
QP-025	Concernant les Plans directeurs de l'eau (PDE), veuillez fournir : a) Le nombre de plans déposés au 31 mars 2025; b) Le nombre de plans approuvés par le MELCCFP au 31 mars 2025; c) Le nombre de plans en attente au 31 mars 2025; d) Le délai de réponse moyen pour ces plans.
QP-026	Ventilation des sommes allouées en 2024-2025 par le ministère au financement des actions et des activités des acteurs de l'eau.
QP-027	Indiquer les revenus annuels issus du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau en 2024-2025. Ventiler par code SCIAN et indiquer : a) la description du code SCIAN; b) le volume, en m3, prélevé; c) le taux de redevance; d) le montant perçu par code SCIAN; e) le montant total perçu.
QP-028	Indiquer les démarches effectuées depuis en 2024-2025 par le ministère pour réviser le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.
QP-029	Indiquer les quantités de litres d'eau douce prélevées par les industries québécoises en 2024-2025. Indiquer également les montants de redevances sur l'eau perçues par le ministère en 2024-2025.
QP-030	Fournir un état de situation de la nouvelle cartographie sur les zones à risque d'inondations au Québec.
QP-031	En 2024-2025, les efforts mis en place par le MELCCFP pour la prise en compte des changements climatiques sur les risques d'inondations. Fournir les dates de mise en place pour chacun des efforts.
QP-032	Fournir l'état du réseau de stations hydrométriques du MELCCFP.

QP-033	État de situation au 31 mars 2025 sur la mise en place du Portail gouvernemental des connaissances sur l'eau. Indiquer : a) les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement et sommes réservées en 2024-2025; b) les ETC consacrés pour l'année 2024-2025; c) la liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe.
QP-034	État de situation au 31 mars 2025, incluant les sommes injectées en 2024-2025, du suivi de l'engagement d'adopter une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Fournir : a) l'échéancier pour 2025-2026; b) les paramètres envisagés; c) l'intention ou non d'inclure la détection des PFAS dans les analyses d'eau potable.
QP-035	Concernant les analyses faites pour la détection de PFAS, veuillez fournir pour la période 2024-2025 : a) le nombre total de tests effectués, selon s'il s'agit de source d'eau potable, de cours d'eau ou de rejet de site d'enfouissement; b) le lieu et la nature des tests; c) le coût des tests.
QP-036	Concernant les analyses faites pour le lixiviat dans les lieux d'enfouissement techniques, veuillez fournir pour la période 2024-2025 : a) le nombre total de tests effectués; b) le lieu et la nature des tests; c) le coût des tests.
QP-037	Ventiler les sommes dépensées pour améliorer la protection des sources d'eau potable, et ce, par type de priorités mentionnées dans le budget : a) compensation des agriculteurs affectés par de nouvelles mesures de protection des sources prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP); b) mise en place de mesures de protection des sources d'eau potable; c) nombre estimé de municipalités concernées. Fournir les critères spécifiques que les municipalités doivent rencontrer afin de bénéficier des mesures du budget; d) le nombre estimé d'agriculteurs concernés; e) financement de l'innovation en agriculture.
QP-038	Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées à la formation pour l'année 2024-2025 dans le cadre du RPEP.
QP-039	Indiquer le nombre et la liste de municipalités concernées par la transmission d'analyses de vulnérabilité d'ici avril 2025. Indiquer le nombre de municipalités ayant complété le processus au 31 mars 2025.
QP-040	État d'avancement des actions menées par le MELCCFP au sein de la Stratégie québécoise sur l'eau potable du MAMH au 31 mars 2025. Sommes engagées en 2024-2025.
QP-041	La liste des déversements d'eaux usées autorisés par le ministère en 2024-2025. Fournir le volume d'eau déversé pour chacun des déversements autorisés.
QP-042	Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2024-2025, étaient en non-conformité avec l'obligation d'installation d'enregistreurs de débordement inscrite au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 9), inclure également la liste pour ceux en état de non-conformité avec l'obligation de transmission d'un rapport annuel dans les délais prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 13).
QP-043	Fournir la liste des attestations d'assainissement municipales délivrées en 2024-2025 en application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
QP-044	Préciser, pour 2024-2025, le nombre d'inspections réalisées annuellement par le CCEQ des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, en précisant le nombre de vérifications des avis de déversement et le nombre d'inspections effectuées à la suite de plaintes. Fournir une ventilation mensuelle des inspections.
QP-045	Veuillez nous transmettre l'état de situation, les détails, échéanciers et sommes des travaux prévus pour les réseaux d'aqueducs, cibles pour 2024-2025 par le ministère et prévisions pour 2025-2026.
QP-046	Fournir le plus récent bilan du nombre de débordements d'eaux usées répertoriés pour chaque ouvrage d'assainissement des eaux usées.

QP-047	Fournir la liste des avis de non-conformité et des avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire pour un ouvrage d'assainissement des eaux usées, en 2024-2025. Préciser : a) l'exploitant d'ouvrage municipal visé; b) le type de document; c) l'objet du document; d) la référence légale; e) le montant de la sanction administrative pécuniaire; f) le libellé; g) le montant de la sanction pénale, le cas échéant.
QP-048	Fournir la liste des stations d'épuration municipales existantes non conformes aux critères de performance du ROMAEU. Ventiler selon : a) les stations d'épuration à risque élevé; b) les stations d'épuration à risque moyen; c) les stations d'épuration à risque faible; Fournir l'échéancier de mise à niveau pour chaque niveau de risque.
QP-049	Fournir la liste des réseaux d'égouts municipaux sans station d'épuration et de stations dotées uniquement d'un dégrillage. Fournir l'échéancier de mise à niveau.
QP-050	Fournir les obligations financières additionnelles générées par l'application du ROMAEU et la mise en œuvre des exigences éventuellement incluses dans les attestations d'assainissement au cours de l'année 2024-2025, ainsi que pour 2025-2026. Ventiler par : a) coût de mise aux normes des rejets; b) coût de réalisation des plans de réduction des débordements d'eaux usées.
QP-051	Fournir la ventilation des sommes afin de lutter contre les algues bleu-vert ou autres espèces envahissantes. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
QP-052	État de situation de la gestion par bassins versants. Indiquer: a) les montants qui ont été accordés à chaque organisme de bassin versant; b) la liste des bassins versants actuellement couverts par les comités; c) la liste des nouveaux bassins versants projetés.
QP-053	Fournir un état de situation sur la mise en place de la phase 2 pour l'implantation de solutions de rechange concernant les installations septiques des résidences isolées.
QP-054	Fournir le nombre estimé de résidences isolées au Québec et le nombre de ces résidences qui ne sont pas conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées au 31 mars 2025.
QP-055	Fournir le coût moyen estimé des dépenses requises pour la réfection des installations septiques des résidences isolées.
QP-056	La liste complète des barrages sous la responsabilité du ministère. Également, pour 2024-2025 : a) Le nombre de dossiers reçus relativement à l'évaluation de la sécurité des barrages et le nom de chaque barrage dont le dossier a été reçu; b) Le nombre d'activités de surveillance pour chaque barrage et la date de chaque surveillance effectuée; c) Le nombre d'interventions d'entretien effectués; d) Le nombre de plans de mesure d'urgence déposés et le nom de chaque barrage dont le plan a été reçu; e) la reddition de comptes complète sur l'application de la Loi sur la sécurité des barrages.
QP-057	Indiquer le nombre d'autorisations environnementales octroyées par le MELCCFP par projet, inclure tous les refus d'autorisation, par projet en 2024-2025.
QP-058	Indiquer quels mécanismes ont été mis en place afin de rendre disponible plus facilement et plus rapidement l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils et elles puissent évaluer les risques environnementaux dans le secteur industriel auxquels ils et elles sont exposés.
QP-059	Indiquer le nombre de consultations s'étant tenues sur le site Web du ministère afin de sensibiliser les intervenants du milieu agricole et les citoyens à l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides comportant le plus de risques pour la santé.
QP-060	Indiquer les résultats de l'évaluation annuelle de l'effet des mesures mises en place pour réduire la fréquence des dépassements des critères de qualité de l'eau pour la protection des espèces aquatiques, fauniques et florales.
QP-061	Fournir l'ensemble des études et rapports produits par le ministère concernant d'éventuels incitatifs économiques pour encourager l'adoption de meilleures pratiques. Indiquer les actions prises pour la mise en place des meilleures pratiques par le ministère en 2024-2025.

QP-062	Indiquer le nombre d'inspections en 2024-2025 visant l'utilisation des pesticides en milieu agricole dans les programmes de contrôle. De ce nombre, veuillez indiquer combien d'inspections ont résulté en des sanctions.
QP-063	Concernant les pesticides de la classe 3a (Clothianidine, Imidaclopride, thiaméthoxame, Atrazine et les insecticides à base de chlorpyrifos), spécifier : a) Les quantités vendues au Québec en 2024-2025, ventilées par région administrative ; b) Les concentrations observées dans les cours d'eau testés en 2024-2025, en spécifiant également la région où se situe le cours d'eau ; c) IRE (indice de risque pour l'environnement) ; d) IRS (Indice de risque pour la santé) ; e) Les cibles de réduction pour l'année 2025-2026. Concernant les pesticides à usages restreints, fournir la liste complète des 110 pesticides restreints (classe 2), en spécifiant pour chacun : a) IRE (indice de risque pour l'environnement) ; b) IRS (indice de risque pour la santé) ; c) Les quantités vendues pour chacun d'eux en 2024-2025 au Québec ; d) Les concentrations observées dans les cours d'eau testés en 2024-2025, en spécifiant également la région où se situe le cours d'eau ; e) Les cibles de réduction pour l'année 2025-2026.
QP-064	Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées en 2024-2025 par le ministère au « Programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans les zones des principales cultures agricoles utilisatrices de pesticides ». Fournir une prévision du nombre d'ETC et des sommes consacrées pour l'année 2025-2026.
QP-065	Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2024-2025 et de celles qui le seront en 2025-2026, tout en précisant pour chacune le nombre d'années de suivi : a) Pour vérifier la présence de pesticides. b) Pour vérifier la présence de PFAS.
QP-066	En 2024-2025, fournir le coût total et le cas échéant le nombre ETC associé à la rédaction d'avis, de rapports, de notes ou d'analyses produits par le ministère ou tout autre organisme mandaté par celui-ci, au sujet des impacts du glyphosate sur la qualité de l'environnement, la qualité de l'eau, des sols ainsi que la présence des résidus dans les aliments.
QP-067	Indiquer l'état de situation concernant le bilan de phosphore des exploitations agricoles. Indiquer : a) le pourcentage des exploitations agricoles soumises à l'obligation d'effectuer un bilan de phosphore annuel. Ventilé par type de production et de culture ; b) le pourcentage des exploitations agricoles dont le bilan de phosphore annuel ne respecte pas l'équilibre durant toute la durée de la campagne annuelle de culture. Ventilé par type de production et de culture ; c) le pourcentage des exploitations agricoles ayant effectué les correctifs nécessaires, l'année suivant l'envoi des lettres « États de situation ».
QP-068	Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2024-2025 et de celles qui le seront en 2025-2026 pour vérifier la présence de phosphore. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi. Spécifier pour les rivières pour lesquelles la concentration était supérieure à la concentration admise.
QP-069	Indiquer le suivi et les mesures correctrices entrepris par le ministère en 2024-2025 pour corriger les dépassements du critère de concentration de phosphore pour la prévention de l'eutrophisation.
QP-070	Concernant les aires protégées, fournir la liste des projets d'aires protégées au Québec ainsi que l'état d'avancement de ceux-ci. Pour chacune des aires protégées existantes ou à l'étude, fournir l'ensemble des projets de développement d'une industrie forestière ou minière sur le territoire de ces aires, cartographié. Finalement, fournir l'évaluation des retombées économiques des projets qui pourraient se trouver sur une aire protégée à l'étude ou déjà enregistrée comme telle.
QP-071	Concernant les aires protégées, veuillez fournir pour l'année 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 : a) les démarches et la feuille de route pour l'atteinte des cibles de 2030, ainsi que les dépenses reliées ; b) les acquisitions de terrains pour des fins de conservation. Ventilées par région administrative ; c) le pourcentage d'aires protégées prévu pour le sud du Québec dans l'atteinte des cibles de 2030.

QP-072	Indiquer les montants alloués en 2024-2025 pour : a) la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables; b) les rencontres et le travail des équipes de rétablissement existantes. Fournir les dates de rencontres.
QP-073	Fournir la liste de démarches et investissements concernant la protection des espèces vulnérables contre les effets des changements climatiques pour 2024-2025 et projection pour 2025-2026.
QP-074	Mesures prises par le ministère en 2024-2025 pour tenir compte des milieux humides et hydriques lors des différentes étapes de planification du développement et de l'aménagement du territoire dans le but d'assurer leur conservation et leur gestion durable.
QP-075	État de situation en date du 31 mars 2025, des milieux humides et hydriques au Québec. Indiquer l'évolution des superficies. Indiquer : a) la région administrative; b) l'objet du document délivré; c) le nom du demandeur; d) la date de réception; e) la date de délivrance; f) le numéro du document; g) la perte autorisée de milieux humides ou hydriques (en ha); h) la description de la mesure de compensation; i) la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur le site même (en ha); j) la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques sur un site adjacent (en ha); k) la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques ailleurs (en ha).
QP-076	État de situation, au 31 mars 2025, sur le suivi des dossiers du ministère pour déterminer les superficies par type de mesures de compensation associées aux dossiers.
QP-077	Fournir une ventilation des sommes engagées en 2024-2025 pour la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre.
QP-078	État de situation, au 31 mars 2025, de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB), notamment : a) l'élaboration d'outils économiques favorables au maintien de la diversité biologique; b) la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats; c) la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises; d) la protection des écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels; e) la restauration et l'aménagement des écosystèmes pour optimiser les services écologiques rendus; f) l'acquisition de connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée; g) la sensibilisation, l'information et l'éducation relatives à l'importance de conserver la diversité biologique et à la valeur des services écologiques; h) les sommes économisées par le gouvernement par service écologique rendu.
QP-079	Ventilation de toutes les aires protégées créées et en cours de désignation, pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique : a) nom de l'aire protégée créée en 2024-2025 ; b) désignation; c) superficie ajoutée en km ² ; d) superficie en pourcentage du territoire; e) le cas échéant, l'état d'avancement; f) le cas échéant, la date et un descriptif de la prochaine étape.
QP-080	Fournir tout document sur l'élargissement du protocole de crédits compensatoires à d'autres juridictions.
QP-081	En 2024-2025, fournir l'ensemble des coûts de production des avis, notes, rapports qui ont été produits par le Ministère ou tout autre organisme mandaté par le ministère concernant le marché du carbone. Fournir le nombre d'ETC alloués à la production desdits documents, le cas échéant.
QP-082	En 2024-2025, l'ensemble des actions posées par le ministère dans l'optique d'adopter une politique québécoise de l'air ainsi que l'avancement des travaux visant la mise en place d'une approche de gestion intégrée de l'air.

QP-083	Ventiler, en date du 31 mars 2025, en fonction de la ventilation de l'article 15.4.40 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les sommes annuelles portées aux crédits du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.
QP-084	Ventilation des LET en activité au 31 mars 2025, en fonction : a) des émissions de GES de chaque LET (à jour); b) de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec. c) de la capacité disponible
QP-085	Ventilation des LES en activité au 31 mars 2025, en fonction : a) des émissions de GES de chacun LES (à jour); b) de la contribution d'émissions de GES pour chacun LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec. c) durée de vie estimée des dépôts lieux d'enfouissement en tranchée; d) durée de vie des lieux d'enfouissement de débris de démolition et de construction; e) durée de vie des dépotoirs et des sites d'enfouissement de matières dangereuses et de sols contaminés. Fournir une ventilation par direction régionale avec le nombre de visites et le nombre d'infractions constatées.
QP-086	État de situation au 31 mars 2025, des débouchés pour le carton multicouche au Québec. Fournir les avis et les études produites par le ministère ou commandées par le ministère afin : a) d'améliorer le traitement et le recyclage du carton multicouche au Québec b) la possibilité de consigner tous les contenants de carton multicouche c) la possibilité d'inclure uniquement des contenants de format individuel, tel que ceux inférieurs à 1 L.
QP-087	Fournir, pour 2024-2025, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.
QP-088	Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines, récupérées par les services municipaux et indiquer les démarches de Recyc-Québec et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines. Fournir les résultats de l'étude produite en 2019 concernant le taux de matière non visée dans la collecte sélective.
QP-089	En 2024-2025, les actions par le ministère pour la mise en place d'un système de traçabilité des sols contaminés. Tout avis, études, analyses relatives au projet de traçabilité des sols contaminés par GPS. Détailler les prévisions budgétaires étant associées aux mesures qui seront mises en place. Fournir également le coût des contrats octroyés pour la mise en place du système ainsi que le nom des entreprises ou organismes récipiendaires des contrats.
QP-090	En 2024-2025, le nombre d'opérations menées par le ministère pour contrer le déversement illégal de sols contaminés. Ventiler par régions administratives.
QP-091	Concernant le Plan d'action de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, l'état d'avancement de sa mise en œuvre et les sommes allouées en 2024-2025. Fournir également les redevances perçues en 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026.
QP-092	Dans le cadre du Plan climat, afin de financer des « mesures concrètes de lutte contre les changements climatiques » dans la Métropole, veuillez indiquer le nombre de bornes de recharge publiques déployées et installées, incluant les sommes dépensées pour 2024-2025.
QP-093	Liste des urgences environnementales qui ont nécessité l'intervention du ministère. Ventiler par type d'activité : a) liste des cas; b) date; c) coûts cumulés de l'intervention pris en charge par l'État au 31 mars 2025; d) montants réclamés aux fautifs pour 2024-2025; e) articles de loi et/ou de règlement impliqués; f) cas ayant nécessité l'intervention de la Santé publique.
QP-094	Nombre d'avis de non-conformité à la Loi sur la qualité de l'environnement émis par le ministère pour les travaux de recherche d'hydrocarbures depuis 2010. Ventilé par puits.
QP-095	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (Phase II) : liste des investissements, montants et bénéficiaires en 2024-2025. Nombre de tonnes de GES réduites, ventilé par projet. Prévisions pour 2025-2026.
QP-096	Le nombre d'entreprises assujetties au Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec (SPEDE) en 2024-2025.

QP-097	Le budget et les effectifs relatifs à la gestion du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec (SPEDE) pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.
QP-098	Combien d'entreprises se sont vu accorder gratuitement des unités d'émission dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES du Québec (SPEDE) en 2024-2025.
QP-099	Nombre d'entreprises ayant émis des GES en deçà de la quantité d'allocations reçue et qui ont pu vendre leurs unités excédentaires à d'autres entreprises sur le marché du carbone en 2024-2025.
QP-100	Au sujet de l'inspection et la surveillance de la qualité de l'atmosphère, indiquer si des ententes sont en cours avec des villes, municipalités, communautés urbaines ou MRC et fournir : a) Le nom des villes, municipalités, communautés urbaines ou MRC; b) Les sommes allouées pour l'année 2024-2025 et prévision pour 2025-2026; c) État de situation au 31 mars 2025.
QP-101	Veuillez nous transmettre le nombre de véhicules zéro émission, hybrides ou électriques au sein du parc automobile du MELCCFP, ventilé par région administrative, par direction régionale;
QP-102	Liste des véhicules zéro émission pour chaque ministère, pour l'année 2024-2025, indiquer : a) le ministère acquéreur; b) le nombre de véhicules achetés ou loués par ministère; c) le coût par véhicule; d) la marque des véhicules; e) le nombre de véhicules ministériels hybrides.
QP-103	Le plan d'achat ou de location de véhicules zéro émission pour chaque ministère.
QP-104	Liste des sites d'enfouissement au Québec. Indiquer: a) lieu géographique b) type de déchets et matières résiduelles c) volume de stockage d) volume actuel stocké e) statut (actif ou fermé)
QP-105	Liste des sites d'enfouissement ayant obtenu un droit d'augmenter le volume de stockage admis au sein du site, indiquez : a) lieu géographique b) type de déchets et matières résiduelles c) volume de stockage actuel d) volume de stockage admis e) le nom de l'entreprise gestionnaire du site
QP-106	Le nombre d'interventions et d'inspections réalisées par le ministère en 2024-2025 dans le territoire mohawk de Kanesatake et dans les municipalités avoisinantes, notamment Oka.
QP-107	Le montant total des sommes recueillis et déposées dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques au 31 mars 2025 ventilé par année, et selon: a) les sommes recueillies provenant des recettes du marché du carbone; b) les sommes recueillies provenant des redevances sur l'enfouissement; c) les sommes recueillies provenant des redevances sur les hydrocarbures; d) les sommes recueillies provenant des amendes et les sanctions administratives; e) les sommes recueillies provenant des autres sources de financement; f) les sommes totales rapatriées dans le budget du ministère à la suite de la sanction de la loi 44.
QP-108	Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan pour une économie verte 2030. En 2024-2025, l'ensemble des nouveaux projets mis en place dans le cadre du Plan. Fournir la ventilation suivante : a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2024 - base annuelle (Mt équ. CO2); b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2025 - base annuelle (Mt équ. CO2); c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (Kt équ. CO2); e) les investissements totaux des projets (en millions \$); f) les aides financières totales du ministère (en millions \$); g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP-109	Date, fréquence, nature et copie des échanges entre le ministre, son cabinet, le ministère et/ou ses organismes et les représentants d'Énergie Saguenay pour le projet GNL Québec. Détailler les sujets abordés et personnes présentes à ces rencontres.
QP-110	Dans le cadre de l'agrandissement du site d'enfouissement de Casella Waste System au Vermont, le nombre de relevés de lixiviat ou de PFAS en provenance du Vermont vers les affluent du lac Memphrémagog de même que toute mesure prise par le Québec pour surveiller ou mitiger tout impact écologique.
QP-111	Sommes prévues en 2024-2025 pour soutenir la MRC Memphrémagog pour les analyses d'eau et l'ajout de mesures et/ou infrastructures pour le traitement des eaux usées, spécialement au lac Memphrémagog.
QP-112	Concernant le plan de gestion des halocarbures et la récupération des électroménagers, fournir : a) Le nombre d'appareils récupérés par le programme, par année; b) Le volume de matière détournée de l'enfouissement grâce au programme; c) Le volume de GES retirés de l'atmosphère grâce au plan de gestion des halocarbures et au programme de récupération des électroménagers lors des 3 dernières années.
QP-113	Analyses, avis et documents détaillant l'état d'avancement du Plan gouvernemental d'électrification et de changements climatiques.
QP-114	Les orientations, stratégies et efforts mis en place et prévus par le ministre en matière d'adaptation aux changements climatiques. Fournir les dates et/ou prévisions de date de mise en place pour chacun des efforts.
QP-115	Concernant le Plan d'économie verte, les sommes allouées pour chacun des axes, ventilé par région et par secteur d'activité. Fournir également les prévisions pour 2025-2026.
QP-116	Concernant la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028, les interventions prises et les sommes allouées en 2024-2025 pour sa mise en œuvre.
QP-117	Nombre d'ETC du ministère dont les champs d'exercices sont la chasse et la pêche en ventilant par département.
QP-118	Concernant les agents de la faune, veuillez fournir, pour l'année 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 : a) le nombre d'agents de protection de la faune. Indiquez les ETC, les correspondants, si leur statut est intérimaire, ainsi que leur ventilation par zone ; b) le nombre d'agents partis à la retraite et les démissions, ainsi que les raisons de leur départ; c) la répartition du temps sur le terrain et en bureaux ventilée par zone, moyenne par agent ; d) le nombre d'agents formés par centre de formation et la capacité de ceux-ci ; e) les dépenses pour la location de locaux au centre de formation de Duchesnay ; f) le nombre de fermetures planifiées de certains points de service de la PFQ; g) le nombre de fermetures totales des points de service de la PFQ dans la dernière année; h) le nombre de véhicules utilisés et leur type ainsi que leur consommation d'essence hebdomadaire par zone ; i) les démarches et les dépenses pour augmenter l'attrait du poste d'agent de protection de la faune; j) le coût de chaque intervention ventilé par type.
QP-119	Pour les abattages par des agents de la faune en 2024-2025, la liste d'espèces abattues ventilées par zone et les coûts associés.
QP-120	Pour chacun des permis suivants : a) Permis SEG ; b) Permis d'initiation à la chasse ; c) Permis de centre d'observation de la faune ; d) Permis de jardin zoologique ; e) Permis de pêche sportive ; Service informatisé de vente de permis : i. nombre et liste des permis demandés et accordés en 2024-2025 ; ii. somme totale obtenue par le ministère pour l'octroi de ces permis.
QP-121	Résultats pour la chasse à l'original par zone de chasse pour l'année 2024 et bilan du plan de gestion de l'original. Somme totale dépensée pour ce plan.
QP-122	Bilan des revenus générés par la vente des permis de chasse et de pêche pour 2024-2025. Ventilation par type de permis.
QP-123	Bilan du Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026. En date d'aujourd'hui, somme totale dépensée pour ce plan.

QP-124	Toute analyse, note ou recommandation concernant l'impact de la réintégration du bar rayé au Québec sur la population de saumons.
QP-125	Les sommes dépensées dans le plan de rétablissement du caribou forestier au Québec pour l'année 2023-2024, l'année 2024-2025 ainsi que la prévision pour 2025-2026.
QP-126	Concernant les hardes de caribous forestiers de Charlevoix, de Val-d'Or et de la Gaspésie, fournir : a) Note et analyse faisant état des différentes stratégies pour sauver les derniers représentants des hardes ; b) Évaluation des coûts associés au maintien de ces hardes en enclos.
QP-127	Liste des rencontres tenues avec le gouvernement fédéral concernant la protection du caribou forestier, incluant la date des rencontres, les personnes présentes, les dépenses encourues et les sujets abordés.
QP-128	Toute analyse, plans de déploiement, notes et crédits dépensés concernant l'abatage de loups comme stratégie de sauvegarde des caribous forestiers précisant les éléments suivants : a) Nombre de loups tués, b) Nombre de contrats octroyés, c) Liste des organismes impliqués
QP-129	Toute analyse, plan d'action, note, recommandation et rencontre concernant la population d'orignaux dans la réserve faunique de La Vérendrye.
QP-130	Bilan des populations d'orignaux ventilé pour chaque réserve faunique, incluant la somme de crédits dépensés, les études, notes, rencontres et recommandations.
QP-131	Liste des ventes de : a) Tous les permis de chasse résidents et non-résidents octroyés en 2024-2025 et ventilation par région administrative et par point de vente, par âge, par sexe et par espèce, et les revenus provenant de chacun d'eux ; b) Tous les permis de pêche résidents et non-résidents octroyés en 2024-2025 et ventilation par région administrative et par point de vente, par âge, par sexe et par espèce, et les revenus provenant de chacun d'eux.
QP-132	État des investissements réalisés pour contrer le braconnage dans les parcs nationaux du Québec pour l'année 2024-2025. Prévisions pour 2025-2026.
QP-133	État des investissements réalisés pour contrer la pêche aux poissons-appâts vivants en 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026.
QP-134	Les crédits relatifs aux restrictions en matière de pêche d'hiver (pêche blanche) dans certaines régions et réservoirs pour certaines espèces de poisson : a) La liste des réservoirs visés, b) Les espèces de poissons visés, c) Le nombre d'agents de protection de la faune attitrés à ces restrictions, d) Le nombre d'amendes, e) La somme totale amassée par les amendes.
QP-135	Ventilation des paiements de transfert dans le cadre du Programme Relève et mise en valeur de la faune et prévisions pour 2025-2026, avec la liste des bénéficiaires de ces montants.
QP-136	Les crédits dépensés relativement à la mise en place des mesures exceptionnelles afin de protéger les caribous, incluant les éléments suivants : a) Les travaux effectués et prévus, b) Les notes, analyses et études. c) La liste des villes et régions où se trouvent ces mesures et qu'il est prévu d'en mettre en place.
QP-137	Les crédits relativement aux nouvelles modalités de chasse, de pêche et de piégeage pour différentes espèces en précisant les espèces visées et les plans.
QP-138	Dans le cadre de l'élaboration de la politique gouvernementale sur la faune au Québec : a) Les crédits dépensés pour cette élaboration, b) Le nombre de rencontres, c) Le coût pour chacun des postes budgétaires.
QP-139	Dans le cadre du respect de certaines règles de circulation en motoneige à des fins récréatives dans les réserves fauniques, le tout ventilé par réserve : a) Le nombre d'agents de protection de la faune dépêchés, b) Les crédits octroyés, c) Le nombre d'amendes, d) Les sommes amassées par les amendes.

QP-140	Ventilation des paiements de transfert dans le cadre du Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026, avec la liste des bénéficiaires de ces montants.
QP-141	Le nombre d'enquêtes présentement ouvertes, notamment en matière de braconnage en précisant : a) Le nombre d'enquêtes reçues en 2024-2025, ventilé par région, b) Le nombre d'enquêtes réglées en 2024-2025, ventilé par région, c) Le nombre d'enquêtes toujours en cours en 2024-2025, ventilé par région.
QP-142	Le nombre d'interventions et de sanctions faites par des agents de la faune en précisant la nature de la sanction en matière de : a) Port d'armes, b) Le braconnage, c) Tout autre élément pertinent.
QP-143	Concernant le Fond Bleu pour la protection de l'eau en 2024-2025, veuillez nous transmettre les informations suivantes : a) La liste de tous les projets qui ont été acceptés, la description du projet, le montant accordé au projet et le lieu du projet; b) La liste de tous les projets qui ont été refusés, la description du projet, la raison derrière son refus et le lieu du projet rejeté.
QP-144	Pour l'année 2024-2025, le financement alloué aux technologies vertes. Ventiler par filière.
QP-145	Concernant les biosolides : a) Fournir la liste des échantillonnages de biosolides effectués avant l'épandage. Ventiler par date en identifiant la provenance, la destination, si l'épandage a eu lieu et donner les détails de sa composition. b) Fournir les démarches et les sommes investies en 2024-2025 pour l'analyse et le traitement.
QP-146	Pour chacun des programmes suivants, pour 2024-2025, veuillez fournir la liste et le détail des projets subventionnés, le pourcentage des sommes accordées à l'administration de chacun des programmes, s'il y a lieu, le nombre d'ETC affectés à chacun des programmes ainsi que la masse salariale, la liste des bénéficiaires pour chacun des programmes en incluant le nom de l'organisme ou de l'entreprise, le montant, et la date de l'octroi de l'aide du programme et le but du projet : a) Programme Novoclimat b) Programme Rénoclimat c) Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments d) Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) e) Programme d'aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels f) Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage (projet pilote) g) Programme d'appui au secteur manufacturier h) Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) : i. volet arénas et centres de curling ; ii. volet supermarchés ; iii. volet agroalimentaire (projet pilote). i) Programme de réduction de la consommation de mazout lourd ; j) Programme Écomobile (projet pilote) ; k) Programme Éconologis ; l) Technoclimat — Programme de démonstration des technologies vertes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre
QP-147	État de situation, au 31 mars 2025, des débouchés du verre au Québec. Fournir les avis et les études produites par le ministère ou commandées par le ministère afin : a) d'améliorer le traitement et le recyclage du verre au Québec; b) la possibilité de consigner tous les contenants de verre.
QP-148	État de la mise en place, au 31 mars 2025, de l'élargissement de la consigne au Québec. Fournir avis, études et analyses produites par le ministère ou commandés par celui-ci afin : a) d'évaluer le nombre d'entreprises qui auront la responsabilité financière, opérationnelle et communicationnelle du nouveau système; b) d'identifier d'évaluer les projets pilotes qui seront mis en place dans certaines municipalités du Québec; c) d'évaluer les objectifs de récupération prévus par le ministère; d) d'évaluer le déploiement des lieux de retour Consignation et Consignation+; e) Fournir une ventilation des sommes engagées en 2024-2025 pour l'élargissement de la consigne.

QP-149	Fournir les prévisions budgétaires liées aux coûts des mesures pour la mise en place de la pérennisation de l'élargissement de la consigne.
QP-150	Sommes dépensées en 2024-2025 pour favoriser le traitement et le recyclage de verre ainsi que les sommes prévues pour 2025-2026.
QP-151	État de situation, au 31 mars 2025, de la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.
QP-152	En 2025-2026, détailler les mesures qui seront mises en place par le ministère afin de bonifier l'offre de service des centres de tri et d'augmenter l'efficacité de ceux-ci ainsi que les sommes dépensées en 2024-2025. Fournir les prévisions budgétaires liées aux coûts de ces mesures pour la mise en place et pour la pérennisation des actions en 2025-2026 et pour les années subséquentes.
QP-153	Le 6 avril 2021, le ministre annonçait 14,32 M\$ afin d'optimiser le réseau des écocentres au Québec. Fournir le détail des sommes déboursées en 2024-2025 pour ce programme.
QP-154	Pour tous les produits contraints par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises encadrant la responsabilité élargie des producteurs (REP), veuillez fournir, ventilé par produit : a) Le volume de matière récupérée pour l'année 2024-2025; b) Les objectifs de volume de matière à récupérer pour l'année 2024-2025 ainsi que la projection pour 2025-2026; c) Les coûts totaux de récupération du produit; d) Les fonds déboursés par le ministère pour les frais afférents (maintien, encadrement des producteurs, sensibilisation, autres frais en lien avec la responsabilité élargie des producteurs; e) Les plans d'instauration de nouveaux produits à ce règlement.

QUESTION PARTICULIÈRE N^o 1a) b)

1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour l'année 2024-2025, indiquer :

a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération;

b) la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur cv;

c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

a) Membres du conseil d'administration

Nom, prénom	Poste	Début	Fin par décret	Membre encore en poste, en continuité de son mandat
Géhin, Emmanuelle	Présidente-directrice générale (PDG)	17/04/2023	16/04/2028	
Pelchat, Christiane	Présidente du conseil d'administration	13/12/2023	12/12/2028	
Hénault-Ethier, Louise	Membre	04/05/2022	03/05/2026	
Poitras-Saulnier, Julie	Membre	13/12/2023	12/12/2027	
Campeau, Richard	Membre	13/12/2023	12/12/2027	
Habi Gerba	Membre	27/03/2024	27/03/2028	
Delisle, Michel	Membre	29/05/2013	12/12/2027	Renouvelé le 21 août 2019 et le 13 décembre 2023
Derome, Bertrand	Membre	21/08/2019	12/12/2027	Renouvelé le 13 décembre 2023
Fradette, Léo	Membre	21/08/2019	12/12/2027	Renouvelé le 13 décembre 2023
Gignac, Hélène	Membre	21/08/2019	12/12/2027	Renouvelé le 13 décembre 2023
Giroux, Michel	Membre	29/05/2013	12/12/2027	Renouvelé le 21 août 2019 et le 13 décembre 2023

Note : À compter du 1er avril 2023, le gouvernement du Québec a mis en place une rémunération aux membres des conseils d'administration (CA) de l'ensemble des sociétés d'État assujetties à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Rémunération globale annuelle des membres du conseil d'administration (C, 181 666 \$
(excluant la PDG)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE NO 1c)

1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour l'année 2024-2025, indiquer :

c) leur frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

(excluant la présidente - directrice générale)

Membres du conseil d'administration	Frais de déplacement et de voyage		Frais de repas	Représentation	Hors Québec	Réunions du conseil d'administration (repas et loc. de salle)
	Hébergement	Déplacement (kilométrage, essence, location auto, train, taxi)				
Total	1 920 \$	1 334 \$	276 \$	0 \$		0 \$

QUESTION PARTICULIÈRE N°87

Fournir, pour 2024-2025, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de RECYC-QUÉBEC.

Le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de RECYC-QUÉBEC sont calculés sur la base d'une année civile. Ce sont les entreprises contributrices au régime de compensation qui assument ces coûts

Jusqu'en 2023, l'une des étapes du calcul de la compensation était l'ajout d'un 8,55 % visant à couvrir entre autres (donc pas uniquement : également pour l'achat ou la location et l'entretien des bacs et l'ISÉ) les frais de gestion liés aux services de collecte sélective donnés par la ville. 2023 est également l'année où la performance des municipalités a été figée dans un taux de compensation qui sert à calculer les montants pour 2024 et 2025. Il n'y a plus de pourcentage dédié aux frais de gestion, mais ceux-ci sont implicitement inclus dans le taux de compensation. À cause du changement de formule, mais également parce que le 8,55 % ne couvre pas que les frais de gestion, il serait très approximatif d'appliquer ce pourcentage sur le résultat de la compensation, car ce n'est exactement les mêmes paramètres qui sont utilisés, ni dans le même ordre, pour en arriver au montant final. Quant à RECYC-QUÉBEC, le montant équivaut à 3.0 M\$

QUESTION PARTICULIÈRE N°88

Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines récupérées par les services municipaux et indiquer les démarches de RECYC-QUÉBEC et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines. Fournir les résultats de l'étude produite en 2019 concernant le taux de matière non visée dans la collecte sélective.

Les matières orphelines, ou non visées, représentaient, en 2015, 13,2 % des matières récupérées par la collecte sélective municipale, en baisse par rapport à 15 % en 2014.

Une mise à jour de cette donnée a été réalisée en 2017-2018, et les résultats indiquent que les matières orphelines, ou non visées, représentent 12,9 % des matières récupérées par la collecte sélective municipale. Cette donnée a été incluse en décembre 2019 au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

QUESTION PARTICULIÈRE N°147

État de situation, au 31 mars 2025, des débouchés du verre au Québec. Fournir les avis et les études produites par le ministère ou commandées par le ministère afin :

- a) d'améliorer le traitement et le recyclage du verre au Québec;**
 - b) la possibilité de consigner tous les contenants de verre.**
-

État de la situation au 31 mars 2025 des débouchés du verre au Québec :

Selon les données du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec produit par RECYC-QUÉBEC, 23 % du verre généré par le secteur municipal est récupéré, trié et acheminé aux fins de recyclage. Le taux global d'acheminement aux fins de recyclage pour l'ensemble des matières de la collecte sélective municipale était de 47 %.

De plus, les conditionneurs et recycleurs de verre québécois qui ont répondu au Bilan 2021 ont traité 155 000 tonnes de verre, dont 78 % provenaient du Québec. Le verre reçu provenait à 28 % de centres de tri de la collecte sélective et à 17 % du système de consigne québécois.

Il est également à noter qu'en 2021 ce sont 92 000 tonnes de verre que les centres de tri n'ont pu expédier vers des conditionneurs et recycleurs et qui ont plutôt été acheminées vers des lieux d'enfouissement technique pour être utilisées en recouvrement journalier ou pour d'autres usages tels l'aménagement de chemins d'accès.

Le prochain Bilan portera sur l'année 2023 et les résultats seront disponibles au printemps 2025.

Pour le système de consigne publique, 28 202 tonnes de verre ont été mises en marché du 1er janvier au 31 octobre 2023 (la consigne ayant passé sous REP au 1er novembre 2023). De cette quantité, 15 465 tonnes ont été récupérées, pour un taux de récupération de 54.8 %.

Réalisée en 2019-2020 par RECYC-QUÉBEC, la plus récente étude de caractérisation des matières éliminées provenant des secteurs municipaux, ICI et CRD indique que le verre représente 1,6 % des quantités éliminées au Québec, soit 78 000 tonnes. Il s'agit d'une baisse de 9 % par rapport à la dernière étude réalisée en 2011.

Initiatives récentes :

Dans le cadre du Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec, RECYC-QUÉBEC a octroyé l'aide financière suivante à des projets liés au verre :

- Bellemare Abrasifs & Minéraux (2 000 000 \$) : Plan de tri optique du verre;
 - Le Maître Emballage Durable (500 000 \$) : Nouvelle installation pour le lavage de contenants à remplissage multiple;
 - Owens Illinois Canada Corp. (2 000 000 \$) : Augmentation de la capacité de traitement d'une installation;
- Eternity (500 000\$) : Mise en opération d'un nouveau site de lavage de contenants à remplissage multiple.**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026 RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

Il importe de préciser que la conformité environnementale est vérifiée par RECYC-QUÉBEC avant d'effectuer tous versements en lien avec nos programmes d'aide financière. Bien qu'une aide financière ait été octroyée à Bellemare Abrasifs & Minéraux, aucun montant n'a été versé à ce jour en raison d'une non-conformité environnementale.

Dans le cadre du Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec, deux autres projets relatifs au verre ont été soutenus :

- Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) : Étude pour identifier des débouchés locaux pour le verre issu du centre de tri (8 750 \$);
- RV2 Technologies (242 000 \$) : Projet pilote en lien avec la silice précipitée. Dans le cadre de la modernisation du système de consigne, RECYC-QUÉBEC a supporté le développement de deux phases de projets pilotes qui ont été en activité durant l'été 2021 et 2022.

Prévisions des démarches pour 2025-2026 :

RECYC-QUÉBEC continuera ses travaux d'analyse et de soutien de la filière quant à la mise en place d'options de récupération pour le verre et quant au développement de débouchés diversifiés, notamment dans le contexte de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective selon l'approche de responsabilité élargie des producteurs. D'ailleurs, des objectifs de récupération, de valorisation et de valorisation locale sont fixés dans les projets de règlements.

QUESTION PARTICULIÈRE N°148

État de la mise en place, au 31 mars 2025, de l'élargissement de la consigne au Québec.

Fournir avis, études et analyses produites par le ministère ou commandés par celui-ci afin :

a) d'évaluer le nombre d'entreprises qui auront la responsabilité financière, opérationnelle et communicationnelle du nouveau système;

b) d'évaluer les projets pilotes qui sont mis en place dans certaines municipalités du Québec;

c) d'évaluer les objectifs de récupération prévus par le ministère;

d) fournir une ventilation des sommes engagées en 2025-2026 pour l'élargissement de la consigne.

e) fournir une ventilation des sommes engagées en 2024-2025 pour l'élargissement de la consigne

Le 30 janvier 2020, le gouvernement du Québec annonçait la modernisation de la consigne et son élargissement à tous les contenants de boissons mis en marché au Québec de 100 ml à 2 L en plastique, verre, métal et carton multicouches. Plus de quatre milliards de contenants seront désormais consignés annuellement. Le projet de loi 65, présenté en septembre 2020 a été adopté en mars 2021 à l'unanimité. Le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants a été publié le 7 juillet 2022.

Les différentes études et analyses produites par RECYC-QUÉBEC se trouvent à cette adresse :

[RECYC-QUÉBEC - Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective \(gouv.qc.ca\)](https://recyc-quebec.ca/modernisation-des-systemes-quebecois-de-consigne-et-de-collecte-selective)

Les études et analyses plus récentes se trouvent sur le [site web de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons](https://www.association-quebecoise-de-recuperation-des-contenants-de-boissons.ca/).

Évaluation du nombre d'entreprises qui auront la responsabilité financière, opérationnelle et communicationnelle du nouveau système :

Dans l'ancien système de consigne, plus de 300 entreprises déclaraient des ventes de contenants aux gestionnaires du système. Le nouveau système devrait toucher plus du double de ce nombre d'entreprises. Dans l'analyse d'impact réglementaire réalisée par le MELCCFP, la section 4.1.1 porte sur les entreprises visées, notamment :

- Les fournisseurs de boissons non alcoolisées en Amérique du Nord font partie d'un marché oligopolistique. Les principales entreprises de ce marché sont Coca-Cola, PepsiCo, Nestlé, Naya et Lassonde (p.14);
- Les principaux distributeurs de lait sont des grandes entreprises comme Parmalat (Lactancia, Béatrice), Agropur (Québon, Natrel, Sealtest) et Saputo (Nutrilait) (p.14);
- La SAQ met annuellement en marché 200 millions de bouteilles de verre qui seraient visées par le projet de consigne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026 RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

Depuis le début du printemps 2020, plusieurs associations de producteurs se sont réunies au nom d'un « consortium sur la modernisation de la consigne ». Ce consortium réunissait les organisations suivantes :

- Association des brasseurs du Québec (ABQ);
- Association canadienne des boissons (CBA);
- Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ);
- Société des alcools du Québec (SAQ);
- Association des négociants embouteilleurs de vins (ANEV);
- Conseil du vin du Québec (CVQ);
- Association des producteurs de cidres du Québec;
- Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ);
- Conseil canadien du commerce de détail (CCCD);
- Association des détaillants en alimentation du Québec (AQDA);
- Association des restaurateurs du Québec (ARQ);
- Restaurants Canada.

L'ABQ, le CBA, le CTAQ, l'ANEV et le CILQ ont créé à l'automne 2020 une nouvelle organisation à but non lucratif, soit l'Association québécoise de récupération des contenants de boisson (AQRCB).

L'AQRCB est représentative de l'industrie puisque ces associations représentent les entreprises qui mettent en marché au Québec la quasi-totalité des volumes de boissons visées par la modernisation de la consigne.

Les producteurs et premiers metteurs en marché visés par la consigne élargie se sont réunis autour d'un gestionnaire de consigne unique et dédié, désigné par RECYC-QUÉBEC. Celui-ci est responsable de la mise en place du réseau de récupération et d'assurer le cheminement des matières dans la chaîne de valeur en vue de leur recyclage. Des recommandations via un plan opérationnel et financier ont été déposées par l'industrie auprès du gouvernement en février et en mars 2021.

L'AQRCB a été la seule organisation à déposer une demande de désignation.

Le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC désignait officiellement l'AQRCB comme organisme de gestion désigné pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement le système de consigne élargie.

Depuis le début de l'année 2020, RECYC-QUÉBEC accompagne les producteurs et premiers metteurs en marché de boissons afin d'offrir un support à la coordination de leurs travaux et réaliser des études, telles que le sondage comportemental citoyen présenté aux parties prenantes en mars 2021 ou la modélisation opérationnelle et financière d'une option de réseau de récupération hybride, c'est-à-dire à géométrie variable quant à l'implication des détaillants en alimentation et la mise en place de nouveaux dépôts dédiés au retour des contenants de boissons. De plus, en collaboration avec Boissons Gazeuses Environnement, RECYC-QUÉBEC a contribué au développement et au support financier de projets pilotes qui permettent de tester différents concepts techniques, d'expérience citoyenne, et ce, en collaboration avec plusieurs parties prenantes, notamment les municipalités, les détaillants et certaines organisations à but non lucratif à vocation sociale ou environnementale. En effet, une première phase de sept projets pilotes a démarré le 31 juillet 2021 et s'est terminée le 30 avril 2022. Ces pilotes mis sur pied afin de tester des concepts novateurs avec des configurations différentes ont permis à l'industrie et à

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC de faire l'acquisition de nouvelles connaissances en vue du déploiement du nouveau système. Une vingtaine d'indicateurs de performance ont permis de recueillir des données importantes en matière d'acceptabilité sociale et de performance environnementale, opérationnelle et financière. Toutes ces données contribueront au développement d'un système optimal. Une deuxième phase de projets pilotes a été réalisée du **24 octobre 2022 au 23 avril 2023** afin de tester de nouveaux équipements. Un rapport final a été rendu public en juin 2022 ([Rapport final des projets pilotes](#)). Voici un tableau des différents pilotes déployés dans la province :

Lieu du projet pilote	Description des installations
Granby	Centre de dépôt dans le stationnement du détaillant avec des équipements de récupération modernes et une ligne commerciale pour les hôtels, les bars et les restaurants, dans une zone semi-urbaine. Récupère les petites tout comme les grandes quantités de contenants
Châteauguay	Conteneur sous forme de kiosque dans un stationnement entre un détaillant et une SAQ avec des équipements de récupération modernes à l'intérieur (fonctionne en autonomie sans présence humaine) dans une zone semi-urbaine.
Montréal (Ahuntsic-Cartierville)	Équipements de récupération modernes à l'intérieur d'un grand commerce de détail en alimentation dans une zone urbaine densément peuplée.
Terrebonne (Lachenaie)	Conteneur adjacent à une SAQ avec des équipements de récupération modernes dans une zone semi-urbaine. Fonctionne pendant les heures d'ouverture de la succursale. Concept inédit, probablement le seul de ce genre en Amérique du Nord, voire à l'échelle mondiale. Le projet pilote de Terrebonne a pris fin au 31 mars 2022.
Trois-Rivières (Cap-de-la-Madeleine)	Dépôt pour plusieurs détaillants avec peu d'équipements modernes et impliquant la main-d'œuvre d'un organisme local dans une zone semi-urbaine.
Mont-Laurier	Dépôt avec peu d'équipements modernes et impliquant la main-d'œuvre d'un organisme local et la possibilité d'offrir le service pour les hôtels, les bars et les restaurants en zone semi-urbaine d'une région éloignée.
Montréal (Ville-Marie)	Dépôt dans une zone urbaine densément peuplée avec peu d'équipements modernes et impliquant la main-d'œuvre d'un organisme local. Dépôts mobiles dans les parcs.
Victoriaville	Kiosque dans le stationnement d'un détaillant avec des équipements modernes de récupération comportant deux récupératrices automatisées.
Québec (Limoilou et St-Roch)	Point de dépôt de sacs avec de nouveaux équipements spécifiquement conçus pour récupérer des contenants consignés et émettre des remboursements.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

Évaluation des objectifs de récupération prévus par le ministère :

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, le taux de récupération du système de consigne sur les contenants à remplissage unique était de 68,09 %. Pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2023, le taux s'élève à 66,6 %.

Les objectifs de récupération du ministère proposés au projet de règlement sont de 75 % pour 2026 et de 90 % pour 2032.

Sommes engagées en 2024-2025 :

- 1,5M\$, dont 500 000\$ pour le verre, en aides financières de RECYC-QUÉBEC découlant du Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec.

QUESTION PARTICULIÈRE N°149

Fournir les prévisions budgétaires liées aux coûts des mesures pour la mise en place et la pérennisation de l'élargissement de la consigne.

Depuis le début de l'année 2020, RECYC-QUÉBEC accompagne les producteurs et premiers metteurs en marché de boissons afin d'offrir un support à la coordination de leurs travaux et réaliser des études.

De plus, en collaboration avec Boissons Gazeuses Environnement, RECYC-QUÉBEC a contribué au développement et au support financier de projets pilotes qui permettront de tester différents concepts techniques, d'expérience citoyenne, et ce, en collaboration avec plusieurs parties prenantes, notamment les municipalités, les détaillants et certaines organisations à but non lucratif à vocation sociale ou environnementale.

Sept projets pilotes ont été mis en place dans plusieurs régions du Québec et selon différents contextes démographiques entre la fin du mois de juillet 2021 et la fin juillet 2022 dans une première phase de réalisation. Une deuxième phase a été réalisée à l'été 2023 afin de tester de nouveaux équipements.

Sommes engagées en 2024-2025 :

- 1,5 M\$ en aides financières de RECYC-QUÉBEC découlant du Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec.

Sommes prévues pour 2025-2026 :

- 2,5 M\$ en aides financières de RECYC-QUÉBEC découlant du programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec. Ce programme a pris fin le 28 février 2025.

De plus, le Programme pour la modernisation des équipements de récupération des contenants consignés permet d'optimiser la gestion des contenants consignés pour les détaillants par l'octroi d'une subvention à l'achat de nouveaux équipements plus performants. Ce fonds a permis de remplacer ou ajouter 1 210 nouvelles machines au Québec en sept ans et avait été reconduit jusqu'au 31 janvier 2025, afin de supporter les détaillants dans la transition vers la deuxième phase du modèle modernisé.

QUESTION PARTICULIÈRE N°150

Sommes dépensées en 2024-2025 pour favoriser le traitement et le recyclage du verre ainsi que les sommes prévues pour 2025-2026.

Sommes dépensées pour 2024-2025

En 2024-2025, aucun montant du Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec de RECYC-QUÉBEC n'a été versé pour des projets concernant le verre. Quatre projets de traitement du verre ont été supportés dans le cadre de ce Programme mais aucun montant n'a été versé en 2024-2025, les projets étant déjà terminés ou en attente d'autorisation ministérielle avant d'effectuer des versements.

Dans le cadre du Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec, découlant du Plan d'action 2019-2024 en gestion des matières résiduelles au Québec, aucune somme n'a été versée en 2024-2025 pour le recyclage du verre. Ce Programme est terminé depuis le 31 mai 2023.

Sommes prévues pour 2025-2026

Un montant allant jusqu'à 1,5 M\$ en aides financières de RECYC-QUÉBEC découlant du programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec pourrait être versé durant cette période pour deux projets sur le verre. Ce programme a pris fin le 28 février 2025.

QUESTION PARTICULIÈRE N°151

État de situation, au 31 mars 2025, sur la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.

Le gouvernement a annoncé le 30 janvier 2020 la modernisation de la consigne selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) et son élargissement à la grande majorité des contenants de boissons. Le projet de loi 65, présenté en septembre 2020 et adopté en mars 2021 à l'unanimité, concrétise cette volonté.

Le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants a été publié le 7 juillet 2022.

Le Règlement vise les contenants de boissons « prêtes à boire » de 100 ml à 2 litres. Il vise donc la matière des contenants de boissons qu'ils soient en plastique, verre, métal ou carton multicouches plutôt que le contenu comme c'est le cas depuis plus de 30 ans en ciblant la bière et la boisson gazeuse uniquement.

L'exercice de modernisation prévoit l'augmentation et l'harmonisation des valeurs de la consigne à 10 ¢ et 25 ¢ sur certains contenants pour tenir compte des enjeux liés à certaines matières et du format de ces contenants. L'objectif est de simplifier le fonctionnement du système.

En introduisant des obligations aux entreprises et en fixant des objectifs ambitieux de récupération et de valorisation des contenants de boissons, taux pouvant atteindre 70 % dès 2026 pour certains types de contenants jusqu'à un taux 90 % dès 2032, le gouvernement responsabilise les producteurs et premiers metteurs en marché quant à la gestion en fin de vie de leurs produits.

Comme prévu par le règlement, RECYC-QUÉBEC a désigné, l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB), comme nouveau gestionnaire du système de consigne élargie.

RECYC-QUÉBEC a dédié jusqu'à présent environ 4 M\$ aux projets d'accompagnement de l'industrie tels que des analyses et études permettant d'alimenter la réflexion de l'industrie visée et conséquemment son plan opérationnel et financier pour le futur système de consigne. RECYC-QUÉBEC a aussi supporté le développement de deux phases de projets pilotes qui ont eu lieu à l'été 2022 et au printemps 2023.

L'ensemble des études et analyses réalisées ou supportées par RECYC-QUÉBEC sont disponibles au public sur le site web de RECYC-QUÉBEC ou sur le site web de l'AQRCB.

RECYC-QUÉBEC continue d'accompagner l'industrie ainsi que l'organisme de gestion désigné (OGD) en lui apportant son expertise dans le déploiement du nouveau système. RECYC-QUÉBEC effectue également le suivi de l'ensemble des obligations du règlement de l'organisme de gestion désigné et effectuera, au besoin, ses recommandations à l'organisme et au ministre.

Le programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec lancé par RECYC-QUÉBEC en mars 2020 afin de soutenir le développement de débouchés locaux s'est terminé le 28 février 2025 permettant de financer huit projets avec une enveloppe de 8M\$.

La mise en œuvre de la première phase du nouveau système de consigne modernisé est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2023 pour les contenants de verre, métal et plastique déjà consignés ainsi que l'ensemble des contenants d'aluminium. La deuxième phase du système modernisé est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2025 pour les autres contenants de plastique. Une troisième et dernière phase entrera en vigueur le 1^{er} mars 2027 pour inclure les contenants de verre ainsi que les contenants multicouches.

QUESTION PARTICULIÈRE N°152

En 2024-2025, détailler les mesures mises en place par le ministère afin de bonifier l'offre de service des centres de tri et d'augmenter l'efficacité de ceux-ci ainsi que les sommes dépensées en 2024-2025. Fournir les prévisions budgétaires liées aux coûts de ces mesures pour la mise en place et pour la pérennisation des actions en 2025-2026 et pour les années subséquentes.

Le 11 février 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé la modernisation du système de la collecte sélective. Un budget initial totalisant 30,5 M\$ a été mis en place afin de soutenir cette modernisation. Il comprend différents programmes de soutien dont deux visaient les centres de tri de la collecte sélective, soit le Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri de la collecte sélective et de résidus de construction, rénovation et démolition (9,73 M\$, jusqu'en mars 2022) ainsi que le Programme d'aide aux centres de tri de la collecte sélective (7,5 M\$, jusqu'en janvier 2021). Cette modernisation comprend également un Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec (9,64 M\$ jusqu'en mars 2022). Les centres de tri de matières recyclables de la collecte sélective qui désirent faire du conditionnement des matières qu'ils trient ou améliorer ce conditionnement sont admissibles à ce programme.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, la presque totalité des centres de tri ont reçu des aides dans le cadre du Programme d'aide aux centres de tri de la collecte sélective. La dernière date de dépôt de demandes d'aide par les centres de tri était le 31 janvier 2021 et les derniers versements ont été effectués en 2021-2022. Au total, le montant accordé aux centres de tri dans le cadre de ce programme a été de près de 10,5 M\$. Certains de ces centres de tri de la collecte sélective ont de plus obtenu un support pour la réalisation de projets spécifiques grâce aux deux autres programmes précédemment énumérés.

Un budget supplémentaire de 30,03 M\$ a été accordé afin de bonifier le Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri de la collecte sélective et de résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que le Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec. Les budgets pour ces deux programmes étaient disponibles jusqu'en mai 2023.

En 2024-2025, il n'y a eu qu'un seul projet. Il s'agit d'une aide financière à la Société V.I.A. de Lachine, pour un montant de 500 000 \$.

En 2025-2026, les projets soutenant les centres de tri de la collecte sélective seront tous terminés. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la modernisation du système de collecte sélective selon le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) a été mis en place. L'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec, est désormais responsable de l'entière responsabilité du système, incluant le tri, et à ce chapitre a établi des ententes avec les différents centres de tri de la province. Considérant ce changement de responsabilité RECYC-QUÉBEC ne prévoit pas à court terme des mesures visant financer les différents centres de tri.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026 RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

Le 30 janvier 2020, le gouvernement du Québec annonçait la modernisation de la consigne et son élargissement à tous les contenants de boissons mis en marché au Québec de 100 ml à 2 L en plastique, verre, métal et carton multicouches. L'Association québécoise de récupération des contenants de boisson (AQRCB), représentative de l'industrie a été désignée comme organisme de gestion par RECYC-QUÉBEC en octobre 2022 pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement le système de consigne élargie. Depuis le 1^{er} novembre 2023, elle opère le système de consignation.

Depuis le début de l'année 2020, RECYC-QUÉBEC a accompagné les producteurs et premiers metteurs en marché de boissons afin d'offrir un support à la coordination de leurs travaux et réaliser des études, telles que le sondage comportemental citoyen présenté aux parties prenantes en mars 2021 ou la modélisation opérationnelle et financière d'une option de réseau de récupération hybride, c'est-à-dire à géométrie variable quant à l'implication des détaillants en alimentation et la mise en place de nouveaux dépôts dédiés au retour des contenants de boissons. De plus, en collaboration avec Boissons Gazeuses Environnement, RECYC-QUÉBEC a contribué au développement et au support financier de projets pilotes qui ont permis de tester différents concepts techniques, d'expérience citoyenne, et ce, en collaboration avec plusieurs parties prenantes, notamment les municipalités, les détaillants et certaines organisations à but non lucratif à vocation sociale ou environnementale.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 153

Le 6 avril 2021, le ministre annonçait 14,32 M\$ afin d'optimiser le réseau des écocentres au Québec. Fournir le détail des sommes déboursées pour ce programme.

En avril 2021, le montant destiné aux projets était plutôt de 14 175 000 \$. Pour la dernière année du plan d'action, un montant supplémentaire de 2 025 000 \$ s'est ajouté, pour une enveloppe totale de 16,2 M\$. Le programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois prévoyait deux premières dates de dépôt des demandes en 2021-2022, deux autres en 2022-2023, puis une dernière en 2023-2024. Au total, 100 demandes ont été reçues. De celles-ci, y a eu quelques abandons ou résiliations, suite à l'acceptation initiale. Au 31 mars 2025, 62 demandes ont été acceptées pour 14 régions administratives. Les montants engagés pour les 62 demandes acceptées totalisent plus de 7,5 M\$, soit 46 % de l'enveloppe de 16,2M\$. Toujours au 31 mars, des sommes de 5,7 M\$ ont été versées.

Nombre de demandes acceptées et \$ engagé par volet	Nombre	\$
Volet 1	8	964 338 \$
Volet 2	54	6 556 039 \$
Total	62	7 520 378 \$

Nombre de projets acceptés et \$ engagé par région	Nombre de projet	\$
Abitibi-Témiscamingue	3	370 225 \$
Bas-Saint-Laurent	6	598 207 \$
Capitale-Nationale	5	372 558 \$
Centre-du-Québec	1	500 000 \$
Chaudière-Appalaches	5	733 302 \$
Côte-Nord	1	17 313 \$
Estrie	9	576 022 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	664 790 \$
Lanaudière	5	395 298 \$
Laurentides	7	790 574 \$
Montréal	9	1 074 803 \$
Montréal	1	75 000 \$
Outaouais	5	352 285 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	1 000 000 \$
Total	62	7 520 377,55 \$

QUESTION PARTICULIÈRE N°154

Pour tous les produits contraints par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises encadrant la responsabilité élargie des producteurs (REP), veuillez fournir, ventilé par produit :

- a) Le volume de matière récupérée pour l'année 2024-2025;
- b) Les objectifs de volume de matière à récupérer pour l'année 2024-2025 ainsi que la projection pour 2025-2026;
- c) Les coûts totaux de récupération du produit;
- d) Les fonds déboursés par le ministère pour les frais afférents (maintien, encadrement des producteurs, sensibilisation, autres frais en lien avec la responsabilité élargie des producteurs;
- e) Les plans d'instauration de nouveaux produits à ce règlement.

Les informations concernant les programmes de REP sont fournies par les organismes de gestion reconnus (OGR) et les organismes de gestion désignés (OGD) dans les rapports annuels qui sont transmis à RECYC-QUÉBEC. Ces rapports doivent être transmis le 15 mai de chaque année et le 30 juin pour la collecte sélective, pour fin d'analyse.

Les données concernant l'année 2024 seront disponibles à l'automne 2025.

Pour l'année 2023, ce sont 100 646 tonnes de matières qui ont été récupérées par les différents programmes de REP issus du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE).

Les règlements de REP fixent des taux de récupération et non des objectifs de volume à atteindre. Ces taux sont précisés dans les règlements.

Les coûts de récupération, comme présentés aux états financiers des différents programmes, sont ventilés par produit.

PRODUITS (catégorie de produit)	Coût de récupération	Tonnage récupéré	Coût/tonne
Électroniques	25 470 436\$	19 891	1281\$
Piles et batteries	22 742 710\$	1 805	12 600\$
Lampes au mercure	3 276 331\$	890	3680\$
Peinture et contenants	7 514 424\$	4932	1524\$
Huile et contenants	19 955 622\$	63471	314\$
Appareils ménagers et de climatisation	11 665 394\$	8149	1432\$
Produits agricoles	Non disponible	1508	Non disponible

Excluant les programmes n'ayant pas fourni l'information : Safety Kleen (huiles), Guru et Pepsico (appareils ménagers et de climatisation)

RECYC-QUÉBEC ne peut pas confirmer les frais afférents liés à la REP déboursés par le MELCCFP.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

La liste des produits prioritaires à assujettir au RRVPE ou nouveau règlement de REP relève du MELCCFP.

Étude des crédits 2025-2026

Renseignements particuliers requis **Deuxième groupe d'opposition**

Société québécoise de récupération et de recyclage
(RECYC-QUÉBEC)

Avril 2025

Budget du gouvernement du Québec 2025-2026

Étude des crédits

QUESTIONS ADRESSÉES À RECYC-QUÉBEC

par Québec solidaire

Fournir, pour la dernière année écoulée :

1. Montants des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.
2. Nombre d'employés par catégorie d'emploi.
3. Liste des programmes sous la responsabilité de Recyc-Québec.
4. Nombre d'inspections et vérifications réalisées pour contrôler les programmes sous la responsabilité de Recyc-Québec.
5. Coût des programmes de consigne pour Recyc-Québec.
6. Contribution de Recyc-Québec pour les programmes de sensibilisation.
7. Contribution de Recyc-Québec au programme Verre l'Innovation.
8. Titre, nombre, coût et mandataire pour chaque étude à laquelle a contribué financièrement Recyc-Québec.
9. En vertu de l'entente entre Recyc-Québec et les fabricants de bières, qui prévoit des pénalités sur chaque contenant à remplissage unique vendu au-delà de 37,5 % des ventes totales d'une compagnie au Québec. Fournir le pourcentage (%) des ventes de bière faites en contenant à remplissage unique et, le cas échéant, le montant des pénalités réclamées aux fabricants.
10. Fournir, pour la dernière année, les montants:
 - a. De consignes perçus ainsi que ceux de consignes remboursées
 - b. Remis par les commerçants aux gens ayant rapporté leurs contenants
 - c. Des primes à la manutention octroyées aux détaillants ainsi que le montant de cette prime par contenant et les conditions d'applications de cette prime
 - d. Des primes à la manutention octroyées aux organismes et coopératives de valorisation ainsi que le montant de cette prime par contenant et les conditions d'application de cette prime.
11. Fournir, pour la dernière année:
 - a. Tout document relatif aux versements dus à Recyc-Québec en vertu du point 31 de l'entente courante portant sur la consignation entre Recyc-Québec et ABQ.
 - b. Tout document relatif aux versements dus à Recyc-Québec en vertu du point 31 de l'entente courante portant sur la consignation entre Recyc-Québec et BGE.
12. État de situation de l'entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec).

13. État de situation du taux et tonnage du plastique récupéré, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage de verre envoyé à l'enfouissement. Ventiler par catégorie de plastique.
14. État de situation du taux et tonnage de verre récupéré, taux et tonnage de verre recyclé, taux et tonnage de verre valorisé, taux et tonnage de verre recyclé au Québec, taux et tonnage de verre envoyé à l'enfouissement.
15. État de situation du taux et tonnage de papier/carton récupéré, taux et tonnage recyclé, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage envoyé à l'enfouissement.
16. Fournir les résultats atteints pour chaque matière couverte par la REP pour la dernière année écoulée.
17. Fournir les résultats du soutien financier aux projets de lutte contre le gaspillage alimentaire.
18. Données les plus récentes sur les quantités de matières organiques résiduelles éliminées chaque année au Québec.
19. Bilan de la mise en œuvre de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), incluant les objectifs atteints, les investissements réalisés et les retombées en termes de réduction des GES.
20. Toute documentation à jour sur les programmes de soutien financier offerts aux municipalités et aux villes pour l'acquisition d'équipements de collecte des matières organiques résidentielles.
21. Données les plus récentes sur les émissions de GES du secteur des matières résiduelles au Québec.
22. Rapports d'évaluation de l'efficacité des différentes mesures mises en place pour détourner les matières organiques des sites d'enfouissement.
 - a. Liste des projets financés dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, en précisant les montants accordés et les technologies utilisées.
 - b. Critères d'évaluation des projets financés dans le cadre de ce programme.
23. Taux de participation des citoyens à la collecte résidentielle des matières organiques (ventiler par région).
24. Rapports internes détaillant les taux de recyclage réels des différentes filières de gestion des matières résiduelles.
25. Quels sont les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs de réduction des déchets fixés par le gouvernement du Québec ?
26. Études et analyses financières sur les coûts de mise en œuvre de la stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).
 - a. Documents internes détaillant les projets financés par la SVMO et leur niveau de réalisation.
27. Liste des subventions accordées par Recyc-Québec et leurs bénéficiaires depuis 2022.
28. Rapports internes sur la gestion et l'efficacité du programme REP pour l'année financière 2024-2025.
29. Données détaillées sur les montants versés par les entreprises à Éco Entreprises Québec dans le cadre du REP.

30. Rapports d'analyse sur les réductions d'émissions de GES obtenues grâce aux programmes de valorisation.
31. Liste des infrastructures de compostage et de biométhanisation financées par le gouvernement en 2024-2025.
32. Rapports d'audits internes et externes sur la gestion des fonds publics alloués à Recyc-Québec.
33. Liste des projets financés ayant échoué ou n'ayant pas atteint leurs objectifs, avec justification.
34. Rapports détaillant les taux de recyclage des différents types de plastiques au Québec.
35. Études internes sur les défis de la collecte et du recyclage des plastiques à l'échelle provinciale.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 01
2^E GROUPE D'OPPOSITION**

Fournir, pour 2024-2025, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de RECYC-QUÉBEC.

Le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de RECYC-QUÉBEC sont calculés sur la base d'une année civile. Ce sont les entreprises contributrices au régime de compensation qui assument ces coûts

Jusqu'en 2023, l'une des étapes du calcul de la compensation était l'ajout d'un 8,55 % visant à couvrir entre autres (donc pas uniquement : également pour l'achat ou la location et l'entretien des bacs et l'ISÉ) les frais de gestion liés aux services de collecte sélective donnés par la ville. 2023 est également l'année où la performance des municipalités a été figée dans un taux de compensation qui sert à calculer les montants pour 2024 et 2025. Il n'y a plus de pourcentage dédié aux frais de gestion, mais ceux-ci sont implicitement inclus dans le taux de compensation. À cause du changement de formule, mais également parce que le 8,55 % ne couvre pas que les frais de gestion, il serait très approximatif d'appliquer ce pourcentage sur le résultat de la compensation, car ce n'est exactement les mêmes paramètres qui sont utilisés, ni dans le même ordre, pour en arriver au montant final. Quant à RECYC-QUÉBEC, le montant équivaut à 3.0 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE N° 02
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Nombre d'employé par catégorie d'emploi travaillant chez RECYC-QUÉBEC.

	2024-2025	
	Mtl	Qc
Cadres	7	5
Professionnels	38	13
Soutiens	3	2
Techniques	10	1
Total	58	21

Liste des programmes sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC.

Programme de soutien au développement du réemploi et du recyclage des contenants de boissons au Québec

Programme d'aide au compostage domestique et communautaire

Programme de soutien au traitement de pneus hors d'usage par réemploi, recyclage et valorisation énergétique ainsi que le traitement hors province

Appel de propositions visant le développement de débouchés de matières ciblées

Appel de propositions visant la réduction des plastiques à usage unique et de leur impact par des stratégies d'écoconception

Appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire

Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire – Seconde édition

Programme de soutien aux communautés isolées

Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri

Programme d'appui à la recherche et au développement de produits issus du réemploi et du recyclage des pneus hors d'usage

Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec

Outils, mesures et suivis des résultats du Plan d'action GMR 19-24 (5 mesures) :

1. Modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables
2. Réduction des plastiques et des produits à usage unique
3. Valorisation des matières organiques
4. Développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes
5. Aide aux communautés isolées

QUESTION PARTICULIÈRE N° 04
2E GROUPE D'OPPOSITION

Nombre d'inspections et vérifications réalisées pour contrôler les programmes sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC.

RECYC-QUÉBEC a effectué 1 947 inspections/vérifications.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE N° 05
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Le coût des programmes de consigne pour RECYC-QUÉBEC.

Depuis le 1er novembre 2023, Consignaction est l'organisme de gestion désigné (OGD) pour le système de consigne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE No 06
2^E GROUPE D'OPPOSITION

La contribution de RECYC-QUÉBEC pour les programmes de sensibilisation.

OBJECTIFS VISÉS	FOURNISSEURS	DATES DES DIFFUSIONS	COÛT
Campagne Réduction à la source			
Pour la campagne portant sur la réduction à la source, nous aborderons plus particulièrement le fait que la réduction à la source est le premier R de la hiérarchie des 3RV. C'est donc le plus important. Aussi, RECYC-QUÉBEC s'est engagée à préserver les ressources et réduire le gaspillage, c'est d'ailleurs un des objectifs de son plan stratégique 2022-2025.	COSSETTE COMMUNICATION INC.	18 mars au 27 mai 2024 et du 23 septembre au 13 octobre 2024	435 415 \$
Campagne Confiance			
Production et diffusion de la campagne numérique grand public sur la gestion des matières résiduelles	LES ÉVADÉS INC.	26 août au 14 octobre 2024	385 605 \$
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA		30 000 \$
	LA PRESSE		61 200 \$
	PELMOREX		21 000 \$
	LE DEVOIR		16 685 \$
	QUÉBECOR		33 959 \$
	TV5/UNISTV		20 500 \$
	TÉLÉ-QUÉBEC		23 188 \$
	GOOGLE LLT		86 020 \$
	MÉDIAS COMMUNAUTAIRES		20 060 \$
Campagne Stratégie de valorisation de la matière organique			
Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et RECYC-QUÉBEC travaillent en étroite collaboration dans le but de diffuser la Stratégie de valorisation de la matière organique aux clientèles visées, afin d'en faciliter la compréhension et de favoriser une intégration harmonieuse des mesures qu'elle prévoit. RECYC-QUÉBEC est responsable de la réalisation des activités d'ISÉ (information, sensibilisation, éducation) auprès des citoyens et des entreprises afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.	LG2 MONTRÉAL INC.	9 septembre au 4 novembre 2024 et du 17 février au 17 mars 2025	705 040 \$

La contribution de RECYC-QUÉBEC au programme Verre l'Innovation.

RECYC-QUÉBEC a été invitée par Éco Entreprises Québec en septembre 2017 à co-piloter le Comité de suivi mis en place afin de suivre les projets pilotes d'expérimentation dans le cadre du programme Verre l'Innovation. Ce comité s'est réuni à trois occasions (la dernière rencontre s'étant tenue en février 2019) et rassemblait des représentants de diverses organisations en lien avec le recyclage du verre. RECYC-QUÉBEC n'a pas contribué aux travaux terrain (échantillonnage dans les centres de tri, suivi des équipements installés, etc.) réalisés dans les différentes projets pilotes, ni à la réalisation du bilan qui a été publié à l'hiver 2019. RECYC-QUÉBEC n'a collaboré à aucune nouvelle action ayant pu être réalisée par Éco Entreprises Québec depuis le dépôt de ce rapport. Le programme Verre l'Innovation n'est plus en opération chez Éco Entreprises Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE No 08
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Le titre, le nombre, le coût et le mandataire pour chaque étude à laquelle a contribué financièrement RECYC-QUÉBEC.

Nombre d'études durant l'année financière 2024-2025 : 12

AVISEO CONSEIL INC.	Étude de quantification des impacts du secteur du réemploi à l'échelle du Québec	17 390 \$
COÖPERATIEVE CIRCLE ECONOMY U.A.	Indice de circularité du Québec	15 392 \$
CTTÉI - CENTRE J-E.SIMARD	Étude visant le développement d'un panneau isolant éco-sourcé et circulaire à base de textiles post-consommation	45 000 \$
DIVERT NS	Analyse de cycle de vie (ACV) débouchée québécois pour les pneus	9 667 \$
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	Projets de recherche sur des thématiques liées à l'économie circulaire	55 000 \$
MISSION 1000 TONNES	Caractérisation des déchets sauvages en bordure de rivages et rédige un guide de bonnes pratiques pour les nettoyages	22 575 \$
ONE EARTH INITIATIVE SOCIETY	Élaboration de deux initiatives pour un mode de vie écoresponsable	80 000 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	Étude de caractérisation dans des centres de tri de construction, rénovation et démolition (CRD), visant les matières entrantes et certaines matières sortantes (rejets, bois, résidus fins)	175 826 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	Étude de faisabilité sur l'implantation de déchiquetage de pneus hors d'usage aux Îles-dela-Madeleine et en région éloignée	24 595 \$
STRATZER CONSEILS INC.	Étude de caractérisation des matières entrantes sur les plastiques souples dans des centres de tri de collecte sélective	134 798 \$
STRATZER CONSEILS INC.	Développement d'une trousse d'outils en économie circulaire pour le secteur de l'hébergement touristique	38 458 \$
STRATZER CONSEILS INC.	Étude sur les approches et cas de tarification incitative des matières résiduelles destinées à l'élimination, les technologies existantes et émergentes ainsi que les défis et opportunités de leurs opérationnalisations au Québec	13 177 \$
		631 878 \$

QUESTION PARTICULIÈRE NO 09
2E GROUPE D'OPPOSITION

En vertu de l'entente entre RECYC-QUÉBEC et les fabricants de bières, qui prévoit des pénalités sur chaque contenant à remplissage unique vendu au-delà de 37,5 % des ventes totales d'une compagnie au Québec. Fournir le pourcentage (%) des ventes de bière faite en contenant à remplissage unique et, le cas échéant, le montant des pénalités réclamées aux fabricants.

Depuis le 1er novembre 2023, la gestion du système de consigne est sous REP et la responsabilité de Consignation (AQRCB).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE N^o 10
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir, pour la dernière année les montants :

- a) De consignes perçus ainsi que ceux de consignes remboursées
- b) Remis par les commerçants aux gens ayant rapporté leurs contenants
- c) Des primes à la manutention octroyées aux détaillants ainsi que le montant de cette prime par contenant et les conditions d'applications de cette prime
- d) Des primes à la manutention octroyées aux organismes et coopératives de valorisation ainsi que le montant de cette prime par contenant et les conditions d'application de cette prime.

Depuis le 1er novembre 2023, Consignaction est l'organisme de gestion désigné (OGD) pour le système de consigne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE N° 11
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir, pour la dernière année :

- a) Tout document relatif aux versements dus à RECYC-QUÉBEC en vertu du point 31 de l'entente courante portant sur la consignation entre RECYC-QUÉBEC et ABQ.
 - b) Tout document relatif aux versements dus à RECYC-QUÉBEC en vertu du point 31 de l'entente courante portant sur la consignation entre RECYC-QUÉBEC et BGE.
-

a) Depuis le 1er novembre 2023, Consignaction est l'organisme de gestion désigné (OGD) pour le système de consigne.

b) Depuis le 1er novembre 2023, Consignaction est l'organisme de gestion désigné (OGD) pour le système de consigne.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°12
2^E GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation de l'entente avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec).

L'Entente entre ARPE-Québec et RECYC-QUÉBEC concernant la récupération et le recyclage des produits électroniques a été signée en novembre 2023. Cette Entente est valide du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/responsabilite-elargie-producteurs/produits-electroniques>

**QUESTION PARTICULIÈRE N°13
2^E GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation du taux et tonnage du plastique récupéré, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage de plastique* envoyé à l'enfouissement. Ventiler par catégorie de plastique.

Selon les données du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec produit par RECYC-QUÉBEC, 21 % des plastiques recyclables consommés par le secteur municipal sont récupérés, triés et acheminés aux fins de recyclage. Le taux global d'acheminement aux fins de recyclage pour l'ensemble des matières de la collecte sélective municipale était de 47 %.

De plus, les entreprises qui recyclent les plastiques et qui ont répondu au Bilan 2021 ont traité 92 000 tonnes de plastiques. Le PET, le HDPE, le LDPE, le PP, le PS, le PVC, le polycarbonate (PC) et l'acrylonitrile butadiène styrène (ABS) constituent les principales résines recyclées. 71 % des matières reçues provenait du Québec, le reste étant importé.

Le prochain Bilan portera sur l'année 2023 et les résultats seront disponibles au printemps 2025.

Réalisée en 2019-2020 par RECYC-QUÉBEC, la plus récente étude de caractérisation des matières éliminées provenant des secteurs municipaux, ICI et CRD indique que les plastiques composent 9,6 % des quantités éliminées, soit 471 000 tonnes. Il s'agit d'une baisse de 14 % par rapport à la dernière étude réalisée en 2011. Les sacs, pellicules et films sont les principaux plastiques éliminés, représentant près de 45 % du total.

Les détails de cette étude sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf>

Pour le système de consigne publique, seul le PET est utilisé comme contenant pour les boissons gazeuses. 6 163 tonnes de PET furent mises en marché du 1er janvier au 31 octobre 2023 (la consigne ayant passée sous REP au 1er novembre 2023). 3 482 tonnes furent recyclées pour un taux de récupération de 56,5 %.

QUESTION PARTICULIÈRE N°14
2^E GROUPE D'OPPOSITION

État de situation du taux et tonnage de verre récupéré, taux et tonnage de verre recyclé, taux et tonnage de verre valorisé, taux et tonnage de verre recyclé au Québec, taux et tonnage de verre envoyé à l'enfouissement.

Selon les données du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec produit par RECYC-QUÉBEC, 23 % du verre généré par le secteur municipal est récupéré, trié et acheminé aux fins de recyclage. Le taux global d'acheminement aux fins de recyclage pour l'ensemble des matières de la collecte sélective municipale était de 47 %.

De plus, les conditionneurs et recycleurs de verre québécois qui ont répondu au Bilan 2021 ont traité 155 000 tonnes de verre, dont 78 % provenaient du Québec. Le verre reçu provenait à 28 % de centres de tri de la collecte sélective et 17 % provenait du système de consigne québécois.

Il est également à noter qu'en 2021 ce sont 92 000 tonnes de verre que les centres de tri n'ont pu expédier vers des conditionneurs et recycleurs et qui ont plutôt été acheminées vers des lieux d'enfouissement technique pour être utilisées en recouvrement journalier ou pour d'autres usages tels l'aménagement de chemins d'accès.

Le prochain Bilan portera sur l'année 2023 et les résultats seront diffusés par RECYC-QUÉBEC au printemps 2025.

Réalisée en 2019-2020 par RECYC-QUÉBEC, la plus récente étude de caractérisation des matières éliminées provenant des secteurs municipaux, ICI et CRD indique que le verre représente 1,6 % des quantités éliminées, soit 78 000 tonnes. Il s'agit d'une baisse de 9 % par rapport à la dernière étude réalisée en 2011. Les détails de cette étude sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf>

Pour le système de consigne publique, 27 748 tonnes de verre furent mises en marché du 1er janvier au 31 octobre 2023 (la consigne ayant passée sous REP au 1er novembre 2023). 15 336 tonnes furent recyclées pour un taux de récupération de 55,3 %.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°15
2^E GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation du taux et tonnage de papier/carton récupéré, taux et tonnage recyclé, taux et tonnage valorisé, taux et tonnage recyclé au Québec, taux et tonnage envoyé à l'enfouissement.

Selon les données du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec produit par RECYC-QUÉBEC, 71 % du papier et carton recyclable consommé par le secteur municipal est récupéré, trié et acheminé aux fins de recyclage. Le taux global d'acheminement aux fins de recyclage pour l'ensemble des matières de la collecte sélective municipale était de 47 %.

De plus, parmi les papetières en activité au Québec en 2021, 14 d'entre elles ont reçu des fibres récupérées afin de les recycler, pour un total de 1 550 000 tonnes, une hausse de 9 % comparativement à 2018. De ce total de matières recyclées par les papetières environ 47 % provenait du Québec.

Le prochain Bilan portera sur l'année 2023 et les résultats seront diffusés par RECYC-QUÉBEC au printemps 2025.

Réalisée en 2019-2020 par RECYC-QUÉBEC, la plus récente étude de caractérisation des matières éliminées provenant des secteurs municipaux, ICI et CRD indique que le papier et le carton représentent 11,5 % des quantités éliminées, soit 564 000 tonnes. Il s'agit d'une hausse de 4 % par rapport à la dernière étude réalisée en 2011. Près des deux tiers de ce papier et carton éliminé se compose de carton, qu'il soit ondulé, plat, pressé ou qu'il s'agisse d'emballages composés de papier kraft.

Les détails de cette étude sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf>.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 16
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir les résultats atteints pour chaque matière couverte par la REP pour la dernière année écoulée.

Les derniers résultats disponibles sont ceux de l'année 2023. Les résultats de l'année 2024 seront disponibles à l'automne 2025.

Catégorie: Produits électroniques

	Taux de récupération par sous-catégorie							Nb points de dépôt
année	1	2	3	4	5	6	7	
2023	31%	70%	64%	13%	5%	79%	N/A	1152

- Sous-catégories:**
- 1: ordinateurs de bureau
 - 2: ordinateurs portables, tablettes et lecteurs de livres électroniques
 - 3: imprimantes, numériseurs, télécopieurs et photocopieurs
 - 4: téléphones de tout type, téléavertisseurs, répondeurs téléphoniques
 - 5: produits portables
 - 6: produits non portables
 - 7: périphériques et accessoires

Catégorie: Peintures et leurs contenants

année	Taux de récupération par sous-catégorie		Nb points de dépôt
	1	2	
2023	86%	40%	1200

- Sous-catégories:**
- 1: peintures au latex et les autres types de peinture que ceux visés au sous-paragraphe a et au paragraphe 2
 - 2: peintures en aérosols et leurs contenants ainsi que les contenants de toutes sortes utilisés pour la mise en marché des produits visés au paragraphe 1.

Catégorie: Huiles, liquides de refroidissement et antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables

année	Taux de récupération par sous catégorie				Nb points de dépôt
	1	2	3	4	
2023	78%	91%	96%	50%	1455

Sous-catégories:

1: huiles minérales, synthétiques ou végétales qui sont destinées à la lubrification, à l'isolation ou au transfert de chaleur dans des véhicules ou équipements motorisés ou au fonctionnement des systèmes hydrauliques ou de transmission ainsi que les fluides à freins, à l'exclusion des huiles qui se consomment à l'usage telles que les huiles destinées à être mélangées au carburant d'un moteur à combustion, les huiles à glissière de machine-outil, les huiles à chaîne pour scie mécanique, les huiles pour étirage, estampage, formage ou démoulage, les huiles de forage, les huiles de lubrification pour convoyeur, les huiles de dépoussiérage, les huiles pénétrantes et les huiles antirouille

2: contenants de 50 litres ou moins utilisés pour la mise sur le marché des produits visés au paragraphe 1, incluant ceux utilisés pour la mise sur le marché des huiles exclues à ce paragraphe, ainsi que les contenants aérosols utilisés pour la mise sur le marché de nettoyants à freins

3: filtres à huile utilisés pour les moteurs à combustion interne, les systèmes hydrauliques et les transmissions, filtres utilisés pour les systèmes de chauffage au mazout léger et les réservoirs d'entreposage d'huile, filtres à liquide de refroidissement et à antigel ainsi que les filtres à diesel qui sont assimilés à des filtres à huile pour les fins de l'application du présent règlement

4: liquides de refroidissement et antigels utilisés dans des véhicules, de la machinerie ou des équipements motorisés, à l'exception des liquides de refroidissement et antigels d'origine végétale ou utilisés pour le déglacage des aéronefs

Catégorie: Lampes au mercure

année	Taux de récupération par sous-catégorie			Nb points de dépôt
	1	2	3	
2023	75%	*	*	833

Sous-catégories:

- 1: tubes fluorescents
 - 2: lampes fluocompactes
 - 3: tout autre type de lampe contenant du mercure
- * Les taux de récupération des sous-catégories 1, 2 et 3 sont combinés et présentés dans la colonne de la sous-catégorie 1

Catégorie: Piles et batteries

année	Taux de récupération par sous-catégorie		Nb points de dépôt
	1	2	
2023	41%	35%	4864

Sous-catégories:

- 1: les piles rechargeables de toute forme et les batteries constituées de telles piles, à l'exception des piles plomb-acide, des piles conçues pour être utilisées dans un véhicule automobile et des piles conçues et destinées exclusivement à des fins industrielles
- 2: les piles boutons à usage unique, les batteries constituées de telles piles, les autres piles à usage unique et les batteries constituées de telles piles

Catégorie: Produits agricoles

année	Taux de récupération par sous-catégorie							Nb points de dépôt
	1	2	3	4	5	6	7	
2023	68%	27%	170%	*	*	N/D	N/A	139

Sous-catégories:

- 1: plastiques servant à la conservation ou à l'enrubannage de l'ensilage et du foin
 - 2: sacs conçus et destinés à un usage agricole
 - 3: contenants conçus et destinés à un usage agricole
 - 4: paillis de plastique, plastiques utilisés pour le recouvrement de tunnels, plastiques utilisés dans les systèmes d'irrigation goutte à goutte
 - 5: bâches ou couvertures flottantes, plastiques utilisés pour le recouvrement de serres, filets anti-insectes et anti-oiseaux, couvertures pour fosses à lisier, tapis d'irrigation, tapis de sol
 - 6: plastiques acéricoles (taux non déterminé, données de mise en marché non disponible pour l'année complète)
 - 7: pesticides de classes 1 à 3A selon le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides et semences enrobés de pesticides à un usage autre que domestique.
- *Les sous-catégories 4 et 5 non visées en 2024, données non disponibles

Catégorie: Appareils ménagers et de climatisation

année	Taux de récupération par sous catégorie				Nb points de dépôt
	1	2	3	4	
2023	25%	39%	22%	1,2%	332

Sous-catégories:

1 : les appareils de réfrigération et de congélation, conçus et destinés à un usage domestique servant à la conservation ou à l'entreposage d'aliments ou de boissons, notamment les réfrigérateurs, les congélateurs, les celliers réfrigérants, les refroidisseurs à vin et les distributeurs d'eau

2 : les appareils de réfrigération et de congélation, conçus et destinés à un usage commercial ou institutionnel, servant à la conservation ou à l'entreposage, notamment les réfrigérateurs, les congélateurs, les cellules de refroidissement, les celliers réfrigérants, les refroidisseurs à vin, les présentoirs réfrigérés, les machines à glaçons, les distributeurs automatiques d'aliments ou de boissons réfrigérants et les centres de boissons

3: les climatiseurs, les thermopompes et les déshumidificateurs;
4: les cuisinières, les fours encastrables, les surfaces de cuisson encastrables, les lave-vaisselles, les machines à laver et les sèche-linges, lesquels sont conçus et destinés à un usage domestique

QUESTION PARTICULIÈRE No 17
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir les résultats du soutien financier aux projets de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Soutien financier aux projets de lutte contre le gaspillage alimentaire:
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Plan d'action GMR 2019-2024

Action 10.1 - Programme de soutien pour mesurer et contrer le gaspillage alimentaire (réalisation de diagnostic et mise en œuvre d'un plan d'action par organisation ou secteur)

		2024-2025
Pépinière Boucher	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	408 435 \$
Les aliments O Sole Mio	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	350 000 \$
Bouffe Action Rosemont	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	132 917 \$
Solidarité citoyenne Portneuf	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	27 188 \$
Olicai	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	39 407 \$
Université Laval	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	36 270 \$
Marché Second Life	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	101 644 \$
Coopérative Radish	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	227 290 \$
Coop Boomerang	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	136 802 \$
TOUJOURS BON INC.	Soutien financier contre le gaspillage alimentaire	124 353 \$
		1 584 306 \$

Recyc-Québec

Économie circulaire

		2024-2025
DISPERSA INC.	Aide financière pour surfactant fait à partir de résidus alimentaires	50 000 \$
TOUJOURS BON INC.	Aide financière pour opérations et croissance	200 000 \$
TRANSALIM INC.	Aide financière pour opérations et croissance	100 000 \$
TOTAL		350 000 \$

Fonds Moins c'est plus

		2024-2025
La Ruche	Contributions financières directement en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire	169 875 \$
TOTAL		169 875 \$

QUESTION PARTICULIÈRE N°18
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Données les plus récentes sur les quantités de matières organiques résiduelles éliminées chaque année au Québec.

Les deux plus récents Bilan sur la gestion des matières résiduelles ([2021](#) et [2018](#)) présentent les quantités de matières organiques éliminées.

Tableau 1 – Matières organiques putrescibles éliminées en 2018 et 2021
(en tonnes humides)

Secteur d'activités	Total éliminé (2018)	Total éliminé (2021)
Matières organiques du secteur municipal incluant les boues	1 262 000	1 089 000
Boues et résidus organiques putrescibles de papetières	646 000	463 000
Autres résidus ICI (sans bois, résidus agricoles, effluents d'élevage et tourbe)	968 000	465 000
Total (sans résidus agroalimentaires)	2 876 000	2 017 000
Boues et résidus agroalimentaires	39 000	1 000
Total	2 915 000	2 018 000

**QUESTION PARTICULIÈRE N°19
2^E GROUPE D'OPPOSITION**

Bilan de la mise en œuvre de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), incluant les objectifs atteints, les investissements réalisés et les retombées en termes de réduction des GES.

Bien que RECYC-QUÉBEC soit responsable de la mise en œuvre de certaines mesures de la Stratégie de valorisation de la matière organique (2020-2030), cette dernière est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. C'est également ce ministère qui assure le suivi de sa mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs et qui sera responsable du bilan de mi-parcours de la SVMO, après l'analyse des résultats de la première phase, et de proposer, le cas échéant, un réajustement des initiatives et de nouvelles mesures pour continuer d'améliorer la performance du Québec en valorisation de la matière organique.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 20
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Toute documentation à jour sur les programmes de soutien financier offerts aux municipalités et aux villes pour l'acquisition d'équipements de collecte des matières organiques résidentielles.

Jusqu'au 31 décembre 2023, le financement offert aux organisations municipales pour l'acquisition d'équipements de collecte des matières organiques résidentielles était sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, plus spécifiquement par l'entremise du volet 2 du [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](#) (PTMOBC).

Depuis décembre 2024, l'ajout d'un [quatrième volet](#) au [programme d'Aide au compostage domestique et communautaire](#), sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC, permet la poursuite de ce soutien financier pour l'acquisition de tels équipements de récupération de matières organiques auprès de nouvelles unités d'occupation résidentielles pour lesquelles la collecte a débuté au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 21
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Données les plus récentes sur les émissions de GES du secteur des matières résiduelles au Québec.

L'inventaire des émissions de GES produits par l'activité humaine au Québec est tenu à jour par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Le plus récent inventaire a été publié en décembre 2024 : [Inventaire 2022 et évolution depuis 1990](#). Les données sur les émissions du secteur des matières résiduelles sont à la page 51 du document. Le secteur a produit 5,6 % des émissions totales de GES au Québec en 2022, soit 4,5 Mt éq. CO₂.

QUESTION PARTICULIÈRE N°22
2^E GROUPE D'OPPOSITION

- 1. Rapports d'évaluation de l'efficacité des différentes mesures mises en place pour détourner les matières organiques des sites d'enfouissement.**
 - a. Liste des projets financés dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, en précisant les montants accordés et les technologies utilisées.**
 - b. Critères d'évaluation des projets financés dans le cadre de ce programme.**
-

Cette question aurait dû être adressée au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 23
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Taux de participation des citoyens à la collecte résidentielle des matières organiques (ventiler par région).

RECYC-QUÉBEC ne dispose pas d'information provinciale ou régionale quant au taux de participation citoyenne à la collecte résidentielle des matières organiques. Toutefois, à l'échelle du Québec, environ 70 % des municipalités du Québec (soit près de 770) avait mis en place la collecte des matières organiques à la fin de l'année 2023. C'est ainsi 93 % de la population totale du Québec qui résidait alors dans une municipalité ayant déployé un service de collecte des matières organiques pour desservir, en tout ou en partie, les citoyens de son territoire.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 24
2^E GROUPE D'OPPOSITION**

Rapports internes détaillant les taux de recyclage réels des différentes filières de gestion des matières résiduelles.

Veuillez-vous référer à la question particulière 3^e groupe d'opposition no 119

QUESTION PARTICULIÈRE N° 25
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Quels sont les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs de réduction des déchets fixés par le gouvernement du Québec ?

Les plus récents objectifs gouvernementaux en lien avec la gestion des matières résiduelles sont ceux identifiés dans le [Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles au Québec](#). Les objectifs indiqués sont les suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs RECYC-QUÉBEC réalise aux deux ans le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec. Le plus récent publié porte sur l'année 2021.

Le prochain Bilan portera sur l'année 2023 et les résultats seront disponibles au printemps 2025. De plus, une étude de caractérisation à l'élimination a été réalisée en 2023 et les résultats seront aussi disponibles au printemps 2025.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 26
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Études et analyses financières sur les coûts de mise en œuvre de la stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

a. Documents internes détaillant les projets financés par la SVMO et leur niveau de réalisation.

Bien que RECYC-QUÉBEC soit responsable de la mise en œuvre de certaines mesures de la Stratégie de valorisation de la matière organique (2020-2030), cette dernière est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. C'est également ce ministère qui assure le suivi de sa mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs et qui sera responsable du bilan de mi-parcours de la SVMO, après l'analyse des résultats de la première phase, et de proposer, le cas échéant, un réajustement des initiatives et de nouvelles mesures pour continuer d'améliorer la performance du Québec en valorisation de la matière organique.

Plus spécifiquement, voici les mesures de soutien financier de la SVMO sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC :

- Campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation de la SVMO (développement et déploiement terminé). Par exemple :
 - o [Vie de compost](#)
 - o [Chemin de compostage](#)
 - o [Si ça se mange, ça se composte](#)
- Programmes d'aide financière soutenant la gestion de la matière organique :
 - o Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (programme prend fin le 31 décembre 2025). [Liste des projets acceptés.](#)
 - o Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (terminé). [Liste des projets acceptés.](#)
- Soutenir et moderniser les centres de tri des secteurs de la collecte sélective et de la construction, de la rénovation et de la démolition ainsi que les installations des conditionneurs et recycleurs
 - o Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri (terminé). [Liste des projets acceptés.](#)
- Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques
 - o Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois (terminé). [Liste des projets acceptés.](#)
- Soutenir le développement des débouchés pour les composts, digestats et autres matières résiduelles fertilisantes :
 - o Révision de la norme du Bureau de normalisation du Québec sur les biosolides municipaux séchés et alcalins (en cours).
 - o Financement d'une étude sur les émissions d'odeurs liées au compostage des résidus alimentaires collectés en sacs compostables (publiée en janvier 2022). Voir le détail de ces travaux sur [cette page du site Internet de RECYC-QUÉBEC.](#)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE N° 27
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Liste des subventions accordées par Recyc-Québec et leurs bénéficiaires depuis 2022.

Nom du bénéficiaire	Montant	Date
ATELIER B (9244-6228 QC INC.)	66 113 \$	2022-01-10
TONIC PERFORMANCE	31 922 \$	2022-01-10
VILLE DE PRÉVOST	62 524 \$	2022-01-10
VALORIS	57 470 \$	2022-01-10
RITMRG	238 000 \$	2022-01-20
MGA ENVIRONNEMENT	100 000 \$	2022-01-22
LAMBTON	100 000 \$	2022-01-31
VILLÉCO	21 000 \$	2022-02-07
RIGMRBM	75 000 \$	2022-02-07
MRC DE COATICOOK	100 000 \$	2022-02-07
MRC DE COATICOOK WATERVILLE	100 000 \$	2022-02-07
MRC DE L'ISLET	42 407 \$	2022-02-21
CONTENEURS KRT INC.	1 000 000 \$	2022-02-24
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP	35 000 \$	2022-02-28
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS	35 000 \$	2022-02-28
NOTRE-DAME-DU-LAUS	100 000 \$	2022-02-28
TECHNITEXTILE	77 938 \$	2022-03-07
MRC DE L'ISLET	55 872 \$	2022-03-07
VILLE DE CANDIAC	55 114 \$	2022-03-07
CRE CAPITALE-NATIONALE	61 130 \$	2022-03-07
COOPÉRATIVE INCITA	79 363 \$	2022-03-07
RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT	50 178 \$	2022-03-07
SADC KAMOURASKA	73 832 \$	2022-03-07
AFMERICA TECHNOLOGIE INC.	250 000 \$	2022-03-17
TOURBIÈRE OUELLET ET FILS	1 000 000 \$	2022-03-17
ÉPICERIE BOCOBOCO	386 182 \$	2022-03-17
ÉCOLE SECONDAIRE DES GRANDES-MARÉES	106 905 \$	2022-03-17
CHOCOLAT LAMONTAGNE INC.	251 319 \$	2022-03-17
VILLE DE SHERBROOKE	125 826 \$	2022-03-17
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC	365 000 \$	2022-03-17

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE MONTRÉAL	235 123 \$	2022-03-17
RETOURNZY COOP DE SOLIDARITÉ	313 105 \$	2022-03-17
VILLE DE LÉVIS	115 710 \$	2022-03-17
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS	74 188 \$	2022-03-21
VILLE DE RIMOUSKI	75 000 \$	2022-03-21
11456091 CANADA INC. (RSI)	75 000 \$	2022-03-21
LAC-DES-PLAGES	28 602 \$	2022-03-21
TRICENTRIS GATINEAU	128 888 \$	2022-04-04
ASSOCIATION DES LIBRAIRIES DU QUÉBEC	56 687 \$	2022-04-11
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	500 000 \$	2022-04-28
RÉGIE PORTNEUF	500 000 \$	2022-04-28
RÉCUPÉRATION MAURICIE SENC	500 000 \$	2022-04-28
COOK-IT	400 000 \$	2022-04-28
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY	269 978 \$	2022-04-28
MRC FJORD-DU-SAGUENAY	500 000 \$	2022-04-28
PHOENIX	39 600 \$	2022-05-01
CAMBIUM	129 916 \$	2022-05-01
MAYO	13 398 \$	2022-05-20
CONTENEUR ROSE INC.	30 000 \$	2022-06-16
VILLE DE BOIS-DES-FILION	75 000 \$	2022-06-16
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE	50 000 \$	2022-07-04
CENTREM	1 000 000 \$	2022-07-14
RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	22 050 \$	2022-07-28
EXCLUSIV'OR	24 500 \$	2022-07-28
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	75 000 \$	2022-07-28
VILLE DE MONTRÉAL (LASALLE)	75 000 \$	2022-07-28
ROYAL MAT	75 000 \$	2022-08-01
NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX	17 066 \$	2022-08-22
MUN. DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC	75 000 \$	2022-09-01
DD RIVIÈRE DU NORD	132 947 \$	2022-09-12
CANTON DE HAVELOCK	27 283 \$	2022-09-12
MILAN	13 772 \$	2022-09-21
WALTHAM	38 432 \$	2022-09-21
GFL ENVIRONMENTAL (MONT-JOLI)	185 749 \$	2022-09-22
RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC SAINT-JEAN	500 000 \$	2022-10-01
MRC DE COMTÉ LES BASQUES	60 807 \$	2022-10-03
CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-	75 000 \$	2022-10-03

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

TEWKESBURY		
ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK	15 030 \$	2022-10-03
ELGIN	19 639 \$	2022-10-03
GFL ENVIRONMENTAL (ST-HUBERT)	481 958 \$	2022-10-10
CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL	134 883 \$	2022-10-11
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CONTRE-COURANT	19 727 \$	2022-10-11
MOISSON SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	84 481 \$	2022-10-11
BOUFFE ACTION ROSEMEONT	189 881 \$	2022-10-11
LES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC	54 701 \$	2022-10-11
9464-1321 QUÉBEC INC	56 295 \$	2022-10-11
SOLIDARITÉ CITOYENNE PORTNEUF	90 627 \$	2022-10-11
UNIVERSITÉ LAVAL	86 159 \$	2022-10-11
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES	99 731 \$	2022-10-11
SERVICE ENTRAIDE BASSE-VILLE	175 000 \$	2022-10-11
9454-2594 QC INC.- DESTRIER ÉLECTRIC	74 990 \$	2022-10-11
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'ULTIMATE	27 000 \$	2022-10-11
GROUPE APTAS INC.	175 000 \$	2022-10-11
TRICYCLE INC.	300 000 \$	2022-10-20
ÉNERGYCYCLE	295 270 \$	2022-10-20
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	147 980 \$	2022-10-20
TOUJOURS BON INC./STILL GOOD	414 511 \$	2022-10-20
PÉPINIÈRE BOUCHER INC.	408 435 \$	2022-10-20
LES ALIMENTS O SOLE MIO INC	500 000 \$	2022-10-20
BOULANGERIE CANADA BREAD INC	281 306 \$	2022-10-20
9309-4910 QUÉBEC INC. (MARCHÉ SECONDLIFE)	367 441 \$	2022-10-20
COOPÉRATIVE RADISH	324 700 \$	2022-10-20
PRO-BIO INC	306 880 \$	2022-10-20
COOP BOOMERANG	342 005 \$	2022-10-20
MRC DES APPALACHES	270 000 \$	2022-10-20
FASSETT	27 928 \$	2022-10-20
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL	280 596 \$	2022-10-22
DUBAC CENTRE DE TRI INC.	30 000 \$	2022-10-27
ALIMENTATION SERRO INC	168 622 \$	2022-10-27
COOP DE SOLIDARITÉ CULTUR'INNOV	300 000 \$	2022-10-27
RESTAURANT LEMÉAC CAFÉ BISTRO INC	97 985 \$	2022-10-27

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

NANTES	20 176 \$	2022-11-03
MRC DE L'ISLET_2	41 552 \$	2022-11-03
SAINTE-LOUISE	18 850 \$	2022-11-03
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ISLET-SUD	54 597 \$	2022-11-03
SAINT-DAMIEN	64 958 \$	2022-11-07
NAMUR	20 168 \$	2022-11-07
WEMOTACI	20 372 \$	2022-11-14
DUHAMEL	66 639 \$	2022-11-14
PAROISSE DE TRÈS-SAINT-SACREMENT	21 386 \$	2022-11-17
SAINT-AUBERT	16 730 \$	2022-11-17
RESTAURANT LE MOLIERE INC	60 173 \$	2022-11-24
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE	64 652 \$	2022-11-24
VILLE DE MASCOUCHE	80 500 \$	2022-12-05
VILLE DE TERREBONNE	100 981 \$	2022-12-05
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL	65 126 \$	2022-12-05
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE DE BLAINVILLE (CCITB)	160 366 \$	2022-12-05
LE DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX INC	77 115 \$	2022-12-05
COGIRÈS INC. (HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC)	71 294 \$	2022-12-05
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRE-SUD-DE L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	185 136 \$	2022-12-05
CÉGEP FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU	118 562 \$	2022-12-05
REGROUPEMENT DES FEMMES DE LA RÉGION DE MATANE	75 855 \$	2022-12-05
RETOURNZY COOP DE SOLIDARITÉ	86 595 \$	2022-12-05
CHU DE QUÉBEC – UNIVERSITÉ LAVAL	54 554 \$	2022-12-05
MRC DE CHARLEVOIX EST	152 775 \$	2022-12-05
CANTON DE DUNDEE	19 919 \$	2022-12-12
ORMSTOWN	53 869 \$	2022-12-12
RECYC PHP INC	658 215 \$	2022-12-15
9020-5758 QUÉBEC INC (AVRIL SUPERMARCHÉ)	178 206 \$	2022-12-15
GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME)	140 000 \$	2022-12-15
CRISTAL INNOVATION INC	261 278 \$	2022-12-15
VILLE DE GATINEAU	299 284 \$	2022-12-15
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION	86 394 \$	2022-12-15

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

CORPORATION DES ÉVÈNEMENTS DE TROIS-RIVIÈRES	78 911 \$	2022-12-15
MONSIEUR STEEVE GROS-LOUIS (RESTAURANT SAGAMITÉ)	268 415 \$	2022-12-15
IVANHOÉ CAMBRIDGE INC.	296 050 \$	2022-12-15
ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK	629 076 \$	2022-12-15
PRO-JET A&A DIVISION CONTENEUR INC.	18 125 \$	2023-01-09
LE PIGNON BLEU, LA MAISON POUR GRANDIR	68 581 \$	2023-01-09
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON	171 436 \$	2023-01-09
HÔTEL R.C.M. INC	131 541 \$	2023-01-09
9179-2655 QUÉBEC INC (IGA DES SOURCES HENRI BOURASSA)	166 072 \$	2023-01-09
LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC	293 523 \$	2023-01-26
CASCADES CANADA ULC	400 000 \$	2023-01-26
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN	960 000 \$	2023-01-26
VILLE DE CHIBOUGAMAU	600 000 \$	2023-01-26
ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK	77 444 \$	2023-01-26
LE CONSEIL DES ATIKAMEKW DE WEMOTACI	355 355 \$	2023-01-26
CAMBIUM DISTRIBUTION INC	210 223 \$	2023-01-27
DANONE INC	400 000 \$	2023-01-27
9376-4371 QUÉBEC INC. (AISEN.CA)	134 015 \$	2023-01-27
WASTE CONNECTIONS OF CANADA INC (ENVIRO)	300 000 \$	2023-01-27
CHU DE QUÉBEC	300 000 \$	2023-01-27
ENFOUI-BEC INC.	16 286 \$	2023-02-17
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE	100 000 \$	2023-02-17
LES INDUSTRIES PRO-PALS LTÉE	1 000 000 \$	2023-03-23
DÉFI POLYTECK	227 254 \$	2023-03-23
LES FLEURS DU MALT	23 543 \$	2023-03-23
CISSS MONTÉRÉGIE CENTRE	258 067 \$	2023-03-23
CISSS MONTÉRÉGIE CENTRE	172 509 \$	2023-03-23
MUNICIPALITÉ LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	244 790 \$	2023-03-23
GAUVREAU CORTINA INC	79 921 \$	2023-03-30
TPOL	62 500 \$	2023-04-01
EBI ENVIRONNEMENT INC	259 491 \$	2023-04-27
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC	1 000 000 \$	2023-04-27
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE	211 467 \$	2023-04-27

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

VILLE DE GATINEAU	117 098 \$	2023-04-27
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE QUARTIER ROYALMOUNT	296 570 \$	2023-04-27
SRFO INC.	224 242 \$	2023-06-02
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI	38 257 \$	2023-06-02
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI	38 262 \$	2023-06-02
VILLE DE FERMONT	80 000 \$	2023-06-02
MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	50 000 \$	2023-06-02
SUPERMARCHÉ CLAKA	183 385 \$	2023-06-05
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA	241 307 \$	2023-06-05
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL (CSSDM)	127 613 \$	2023-06-05
ENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU CENTRESUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	140 933 \$	2023-06-05
VILLE DE QUÉBEC	136 009 \$	2023-06-05
ADDERE SERVICE-CONSEIL	113 010 \$	2023-06-09
INTER CONCASSAGE INC	657 837 \$	2023-06-15
BENEVA INC.	109 789 \$	2023-06-16
COLLECTIF DE LA GASTRONOMIE QUÉBÉCOISE (LA TABLE RONDE)	68 778 \$	2023-07-12
LES RÔTISSERIES ST-HUBERT LTÉE	52 462 \$	2023-07-12
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC	196 274 \$	2023-07-24
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS	198 500 \$	2023-07-24
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	149 980 \$	2023-07-24
MELBOURNE	16 412 \$	2023-08-16
LA SOCIÉTÉ VIE, INTÉGRATION, APPRENTISSAGE POUR HANDICAPÉS, V.I.A. INC (QUÉBEC)	500 000 \$	2023-08-24
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES	75 000 \$	2023-09-05
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE	43 302 \$	2023-09-05
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE	75 000 \$	2023-09-05
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VALSAINTFRANÇOIS	46 631 \$	2023-09-05
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN	95 838 \$	2023-09-05

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE PONTIAC	75 000 \$	2023-09-05
DÉVELOPPEMENT DURABLE RIVIÈRE DU NORD	62 628 \$	2023-09-05
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTEGASPÉSIE	150 000 \$	2023-09-05
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'AYER'S CLIFF	22 169 \$	2023-09-05
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE D'YOUVILLE	150 000 \$	2023-09-11
VILLE DE LAVALTRIE	100 000 \$	2023-09-11
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTHE SUR LAC	100 000 \$	2023-09-11
RÉGIE DE RÉCUPÉRATION DE L'ESTRIE	500 000 \$	2023-09-21
GROUPE APTAS INC	500 000 \$	2023-09-21
WEB-RECYC INC	749 497 \$	2023-09-21
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ	504 000 \$	2023-09-21
SOPREMA INC	1 000 000 \$	2023-09-21
RECYCLAGE VANIER	881 960 \$	2023-09-21
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE BEAUCE CENTRE	270 000 \$	2023-09-21
VILLE DE SAINT-RÉMI	75 000 \$	2023-10-06
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS	75 000 \$	2023-10-11
MRC DE LA HAUTE CÔTE-NORD	17 313 \$	2023-10-11
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE DE SAUREL	68 493 \$	2023-10-11
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE	75 000 \$	2023-10-11
VILLE DE GATINEAU	37 108 \$	2023-10-11
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC	500 000 \$	2023-10-16
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL	52 059 \$	2023-10-16
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	133 645 \$	2023-10-23
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU	131 209 \$	2023-10-23
ISO-PROTEK S.E.N.C	108 163 \$	2023-10-23
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DRUMMONDVILLE	50 981 \$	2023-10-23
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO),	75 075 \$	2023-10-23

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	253 814 \$	2023-10-23
KATHLEEN NÉGOCIANT COMPAGNIE INC	299 110 \$	2023-10-23
RESTO PLATEAU	48 746 \$	2023-10-23
ASSOCIATION DES CHIRURGIENS DENTISTES DU QUÉBEC	88 110 \$	2023-10-23
MUNICIPALITÉ LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	107 457 \$	2023-10-23
INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL	66 236 \$	2023-10-23
LA SOCIÉTÉ VIE, INTÉGRATION, APPRENTISSAGE POUR HANDICAPÉS V.I.A. INC.	500 000 \$	2023-10-26
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUTRICHELIEU	216 942 \$	2023-10-30
GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE	73 406 \$	2023-11-21
KINNEAR'S MILLS	23 654 \$	2023-11-21
GAUDREAU ENVIRONNEMENT	75 000 \$	2023-11-23
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA	75 000 \$	2023-11-23
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	54 194 \$	2023-12-04
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX-EST	74 179 \$	2023-12-06
VILLE DE MAGOG	47 222 \$	2023-12-06
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF	156 469 \$	2023-12-06
NATION NASKAPIE DE KAWAWACHIKAMACH	960 000 \$	2023-12-06
RECYCLAGE NEW WEST GYPSUM (QUÉBEC) INC	811 650 \$	2023-12-07
MULTI RECYCLAGE S.C. INC	1 000 000 \$	2023-12-07
KOOP RESALE INC	577 313 \$	2023-12-07
GFL ENVIRONMENTAL INC	500 000 \$	2023-12-12
WM QUÉBEC INC	200 000 \$	2023-12-12
ÉCOTRI DÉSORDY INC	1 500 000 \$	2023-12-12
GFL ENVIRONMENTAL INC.	381 813 \$	2023-12-21
SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK	17 109 \$	2024-01-10
ROYAL MAT	75 000 \$	2024-02-14
CENTRE DE TRI ROSE	1 500 000 \$	2024-04-26
V.I.A.	500 000 \$	2024-06-14
SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS	11 484 \$	2024-07-10

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

CASCAPÉDIA-SAINT-JULES	19 640 \$	2024-07-11
MACHINEX CONDITIONNEMENT INC	1 000 000 \$	2024-09-27
LA BOSTONNAIS	28 325 \$	2024-11-06
MTCA INC.	483 551 \$	2024-11-11
SAINT-LÉANDRE	15 477 \$	2024-11-15
LITCHFIELD	16 954 \$	2024-12-09
PORTAGE-DU-FORT	5 828 \$	2024-12-09
MRC MINGANIE	280 322 \$	2024-12-18
BOISBRIAND	242 712 \$	2025-02-04
SAINT-ZÉNON	74 154 \$	2025-02-17
WEMOTACI	12 741 \$	2025-02-25
LABELLE	2 695 \$	2025-02-25

QUESTION PARTICULIÈRE N° 28
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Rapports internes sur la gestion et l'efficacité du programme REP pour l'année financière 2024-2025.

Les données pour l'année 2024 seront fournies à RECYC-QUÉBEC par les organismes de gestion reconnus et désignés (OGR et OGD) le 15 mai 2025, et le 30 juin 2025 pour la collecte sélective.

Par la suite RECYC-QUÉBEC procède à l'analyse de ses rapports et rédige un rapport comprenant les résultats de l'analyse et les recommandations prioritaires.

Les rapports de RECYC-QUÉBEC sont transmis aux OGR, aux OGD et au ministre.

RECYC-QUÉBEC produit également, chaque année, des bilans sectoriels pour chaque catégorie de matières visée par une REP.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 29
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Données détaillées sur les montants versés par les entreprises à Éco Entreprises Québec dans le cadre du REP.

RECYC-QUÉBEC ne possède pas l'information sur les montants versés par les entreprises à ÉEQ. Le système de collecte sélective modernisé fonctionne selon le principe de REP et est en vigueur depuis le 1er janvier 2025 et qu'en ce sens ÉEQ doit fournir à RECYC-QUÉBEC un rapport annuel qui apportera ces détails. Selon le règlement, ce rapport doit être reçu le 30 mai 2025.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 30
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Rapports d'analyse sur les réductions d'émissions de GES obtenues grâce aux programmes de valorisation.

Les programmes d'aide financière de RECYC-QUÉBEC impliquant des calculs de réduction d'émissions de GES obtenues grâce aux projets octroyés sont :

- le programme d'[Aide au compostage domestique et communautaire](#) (ACDC) ;
- l'[Appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI](#) (APMOICI) ;
- le [Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions](#) (PMOICI) ;
- l'[Appel de propositions visant la lutte au gaspillage alimentaire](#) (APGA).

Les calculs de réductions d'émissions de GES des projets sont réalisés à la fin desdits projets, c'est-à-dire lorsqu'ils sont complétés/réalisés. Cependant, RECYC-QUÉBEC ne rédige aucun rapport d'analyse sur les réductions d'émissions de GES obtenues. En effet, pour tous ces programmes, les ententes conclues entre RECYC-QUÉBEC et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs précisent que :

- Des rapports faisant état des projets retenus, des dépenses effectuées et des frais de gestion encourus doivent être fournis annuellement au MELCCFP et que ;
- RECYC-QUÉBEC doit également compléter et transmettre au MELCCFP, aux dates établies par celui-ci, les fiches de suivi du PACC 2013-2020.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 31
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Liste des infrastructures de compostage et de biométhanisation financées par le gouvernement en 2024-2025.

Le programme visant à soutenir financièrement les organismes municipaux et les promoteurs privés dans la mise en place d'infrastructures de biométhanisation et de compostage au Québec est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il s'agit du [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/liste-projets.htm) (PTMOBC), plus spécifiquement le volet 1 de ce programme. La liste des projets financés est disponible sur le site Internet du ministère : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/liste-projets.htm>. La période de dépôt des projets s'est terminée le 31 décembre 2023.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 32
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Rapports d'audits internes et externes sur la gestion des fonds publics alloués à Recyc-Québec.

Aucun rapport d'audit interne ou externe sur la gestion des fonds publics.

L'information concernant les états financiers sera présentée au Rapport annuel 2024-2025.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 33
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Liste des projets financés ayant échoué ou n'ayant pas atteint leurs objectifs, avec justification.

Nom du promoteur	Justification
WM Québec inc.	Difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution du projet ce qui fait en sorte que l'échéancier ne peut pas être respecté.
Tricentris	Des délais de livraison font en sorte que le promoteur ne peut pas respecter l'échéancier.
Sainte-Barbe	L'Autorisation ministérielle ne sera pas obtenue à temps, mais certains travaux ont été effectués.
MRC des Appalaches	Problèmes financiers.
MRC des Laurentides	Coûts trop élevés.
MRC des Collines-de-l'Outaouais	Retards empêchant la réalisation du projet dans les délais.
Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf	Manque d'effectifs.
Tonic Performance	Faillite.
Destrier Electric	Refus de transmettre des informations, refus de respecter certaines conditions, livrables non satisfaisants, utilisation de la contribution financière à des fins autres que celles prévues à la convention.
Iles-de-la Madeleine	Le projet n'a jamais débuté, donc les délais ne peuvent pas être respectés.
Services environnementaux Lac-Saint-Jean	Une condition pour le dernier versement n'a pas été remplie, mais l'étude a été faite.
Cook-it	Faillite.

**QUESTION PARTICULIÈRE N° 34
2^E GROUPE D'OPPOSITION**

Rapports détaillant les taux de recyclage des différents types de plastiques au Québec.

Veuillez-vous référer à la question particulière 2^e groupe d'opposition no 13.

QUESTION PARTICULIÈRE N° 35
2^E GROUPE D'OPPOSITION

Études internes sur les défis de la collecte et du recyclage des plastiques à l'échelle provinciale.

La plus récente étude portant sur le sujet a été commandée en 2022 par le MELCCFP. Elle portait sur la production, la mise en marché, l'analyse de la chaîne de valeurs et la gestion des plastiques au Québec.

RECYC-QUÉBEC n'a pas réalisé d'étude exhaustive ou interne sur le sujet mais possède plusieurs informations sur les plastiques provenant notamment du Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec et de différentes études de caractérisation publiées au cours des dernières années.

Selon les données du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec produit par RECYC-QUÉBEC, voici les principaux taux atteints :

- Collecte sélective : 47 % des matières recyclables consommées par le secteur municipal sont récupérées, triées et acheminées aux fins de recyclage
 - Papier et carton : 71 %
 - Métal : 48 %
 - **Plastique : 21 %**
 - Verre : 23 %
- Consigne : 60,1 % des contenants consignés à remplissage unique sont récupérés et recyclés (en poids)
 - Verre : 53,9 %
 - Aluminium : 68,4 %
 - **Plastique : 60 %**

Les prochains rapports comportant des données sur les plastiques sont le prochain Bilan 2023 sur la gestion des matières résiduelles, disponible au printemps 2025, de même qu'une étude de caractérisation à l'élimination réalisée en 2023 pour laquelle les résultats seront aussi disponibles au printemps 2025.

Étude des crédits 2025-2026

Renseignements particuliers requis **Troisième groupe d'opposition**

Société québécoise de récupération et de recyclage
(RECYC-QUÉBEC)

Avril 2025

**Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
Étude des crédits 2025-2026
Demandes de renseignements particuliers
3^e groupe d'opposition**

Table des matières

QP3-001	Le nombre de postes d'inspecteurs en environnement dans le ministère le 31 mars 2025, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.
QP3-002	Le nombre d'emplois actifs (pour lesquels une paie a été émise, hormis les absences ou postes non comblés) chez les inspecteurs en environnement au sein du ministère, le 31 mars 2025, de même que pour les dix années précédentes. Fournir également les données en ETC.
QP3-003	Pour les cinq dernières années, le nombre d'étudiants embauchés pour effectuer de la sensibilisation, de la promotion de conformité et une détection de lieux potentiellement problématiques.
QP3-004	Le nombre d'interventions effectuées en 2024-2025 par des étudiants dans le cadre des programmes de contrôle du CCEQ ou de la DGCEB.
QP3-005	Nombre d'inspections effectuées en 2024-2025 par des inspecteurs en environnement à la suite de l'intervention d'un étudiant. Ventiler par activité ou programme de contrôle.
QP3-006	Le bilan des inspections en environnement réalisées en 2024-2025, ventilées par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.
QP3-007	La programmation annuelle 2024-2025 pour l'inspection en environnement, ventilée par type d'activité ou de programme de contrôle. Décliner le nombre d'inspections par programme de contrôle nationaux.
QP3-008	Le nombre et la liste des programmes de contrôle et activités d'inspection basés sur le risque en 2024-2025. Fournir les prévisions pour 2025-2026.
QP3-009	Pour 2024-2025, fournir les éléments suivants concernant les dossiers d'infraction : a. Nombre d'inspections effectuées; b. Nombre de notifications de manquement expédiées par le Centre de contrôle environnemental du Québec; c. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.23 LQE a été imposée (et le montant total imposé); d. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.24 LQE a été imposée (et le montant total imposé); e. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.25 LQE a été imposée (et le montant total imposé); f. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction administrative pécuniaire en vertu de l'article 115.26 LQE a été imposée (et le montant total imposé); g. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une poursuite pénale est intentée; h. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.29 LQE a été imposée (et le montant total imposé); i. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.30 LQE a été imposée (et le montant total imposé); j. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.31 LQE a été imposée (et le montant total imposé); k. Nombre de dossiers d'infraction pour lequel une sanction pénale en vertu de l'article 115.32 LQE a été imposée (et le montant total imposé); l. Total des amendes imposées par la Cour.

QP3-010	Pour chacun des articles suivants, indiquer le nombre de cas où le ministre s'est prévalu des dispositions en matière de mesures administratives et pénales de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2024-2025. Préciser aussi la personne physique ou morale visée : Ordonnances a. Article 114 b. Article 115.2 c. Article 115.3 Refus, modifications, suspensions et révocations d'autorisations d. Article 115,5 e. Article 115.7 f. Article 115.10
QP3-011	Indiquer le nombre de condamnations et les montants obtenus (sanctions administratives pécuniaires et sanctions pénales) par le ministère pour les manquements aux règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement en 2024-2025. Ventiler selon le règlement.
QP3-012	Indiquer l'évolution des budgets régionaux ou dévolus aux bureaux régionaux du ministère et ses organismes en 2024-2025.
QP3-013	Indiquer la liste de tous les comités interministériels, comités directeurs, comités de suivi, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance et autres comités ou groupes de travail auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2024-2025. Indiquer, pour chacun : a. le mandat; b. la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires); c. les rencontres tenues en 2024-2025; d. les résultats détaillés des rencontres tenues en 2024-2025; e. les rencontres prévues en 2024-2025 avec l'objet et l'échéancier.
QP3-014	Indiquer la liste des consultations menées par le ministère et ses organismes auprès des communautés autochtones en 2024-2025. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer, pour chacun : a. l'objet des consultations; b. le moyen utilisé; c. les dates des rencontres; d. les communautés et les personnes consultées; e. les résultats des consultations; f. les montants afférents; g. les rencontres à venir au cours de l'exercice financier 2025-2026.
QP3-015	Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le ministère en 2024-2025, dont : a. Assainissement de l'air; b. Programme ClimatSol; c. Programme Roulez vert; d. Programme Chauffez vert; e. Programme de réhabilitation des terrains contaminés; f. Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent; g. Soutien aux conseils régionaux en environnement; h. Soutien aux organismes de bassin versant; i. Autres crédits de transfert (ventiler par organisme bénéficiaire).
QP3-016	Fournir la liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert. Ventiler par secteur (changements climatiques, eau, matières résiduelles, autorisations environnementales, divers), par programme et par organisme ou municipalité bénéficiaire.

QP3-017	Fournir la ventilation de tous les contrats externes octroyés de gré à gré en 2024-2025 concernant la gouvernance du Fonds vert. Préciser : a. La date de conclusion du contrat; b. La date de fin du contrat; c. La description du contrat; d. Le nom du contractant; e. Le montant du contrat initial; f. Tout montant additionnel versé; g. La date de versement du montant additionnel.
QP3-018	Fournir la ventilation des sommes consacrées en 2024-2025 aux efforts visant à protéger l'eau.
QP3-019	Ventilation des sommes allouées en 2024-2025 par le ministère au financement des actions et des activités des acteurs de l'eau.
QP3-020	Indiquer les revenus annuels issus du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau depuis 2017. Ventiler par code SCIAN et indiquer : a. la description du code SCIAN; b. le volume en m3 prélevé; c. le taux de redevance; d. le montant perçu par code SCIAN; e. le montant total perçu.
QP3-021	État de situation au 31 mars 2025 des démarches entreprises pour adopter une redevance sur l'eau embouteillée.
QP3-022	Fournir la liste des municipalités n'étant pas conformes à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables au 31 mars 2025, dans le but d'en intégrer les obligations au Schéma d'aménagement, au Plan d'urbanisme et aux règlements municipaux.
QP3-023	Ventilation des ressources financières et techniques accordées en 2024-2025 à la mise à jour de la cartographie de l'ensemble des zones à risque d'inondations au Québec.
QP3-024	Indiquer les moyens mis en avant pour assurer la prise en compte des effets anticipés des changements climatiques sur la détermination des zones à risque.
QP3-025	Fournir l'état du réseau des stations hydrométriques du MELCCFP.
QP3-026	Indiquer les moyens mis en avant pour assurer une gestion durable des eaux pluviales.
QP3-027	Indiquer si des documents ont été préparés par le MELCCFP pour proposer une refonte du régime fiscal municipal en vue d'inciter les municipalités à mettre en place des initiatives écoresponsables qui restreignent le développement dans des zones vulnérables.
QP3-028	Nombre de dérogations et d'autorisations octroyées par le MELCCFP en 2024-2025 afin de permettre la construction en zone inondable.
QP3-029	Nombre de dérogations et d'autorisations accordées en lien avec la règle de la bande riveraine de 3 mètres en rive.
QP3-030	Nombre de dérogations et d'autorisations accordées en lien avec la règle de la « zone 0-2 ans » pour la culture avec travail du sol.
QP3-031	État de situation au 31 mars 2025 sur la mise en place du Portail gouvernemental des connaissances sur l'eau. Indiquer : a. le calendrier révisé des étapes de mise en place; b. les dépenses (ventilées annuellement) consacrées au projet depuis le lancement; c. les ETC consacrés annuellement de 2008-2009 à 2024-2025; d. la liste et la valeur totale des contrats conclus à l'externe.
QP3-032	Ventilation des sommes octroyées en 2024-2025 par le plan d'action du ministère pour couvrir les zones orphelines des PACES. Fournir le nom des projets et des partenaires associés.
QP3-033	État de situation au 31 mars 2025 du suivi de l'engagement de mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL). Fournir un état d'avancement de la mise en place des tables de concertation régionales (TCR) en 2024-2025.
QP3-034	État de situation au 31 mars 2025, incluant les sommes injectées en 2024-2025, du suivi de l'engagement d'adopter une stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Fournir l'échéancier pour 2025-2026.

QP3-035	Ventiler les sommes dépensées depuis l'adoption de la mesure du budget 2024-2025 pour améliorer la protection des sources d'eau potable, et ce, par type de priorités mentionnées dans le budget : a. réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable par les municipalités (indiquer le nombre de municipalités ayant reçu du financement en ce sens); b. compensation des agriculteurs affectés par de nouvelles mesures de protection des sources prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP); c. mise en place de mesures de protection des sources d'eau potable.
QP3-036	Ventiler par année, de 2024-2025 à 2025-2026, le nombre estimé de municipalités concernées par la mesure du budget 2024-2025 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.
QP3-037	Fournir les critères que devront remplir les municipalités pour pouvoir bénéficier de la mesure du budget 2024-2025 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.
QP3-038	Ventiler par année, de 2024-2025 à 2025-2026, le nombre estimé d'agriculteurs concernés par la mesure du budget 2024-2025 pour améliorer la protection des sources d'eau potable.
QP3-039	Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées à la formation depuis l'adoption du RPEP. Ventiler par année.
QP3-040	Indiquer le nombre de municipalités concernées par la transmission d'analyses de vulnérabilité d'ici avril 2025. Indiquer le nombre de municipalités ayant complété le processus au 31 mars 2025.
QP3-041	Indiquer le budget réservé en 2024-2025 à la concertation des acteurs de l'eau et à la mise en œuvre des actions au niveau des municipalités et des MRC pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable.
QP3-042	État d'avancement des actions menées par le MELCCFP au sein de la Stratégie québécoise sur l'eau potable du MAMH au 31 mars 2025. Sommes engagées en 2024-2025.
QP3-043	Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2024-2025, étaient en non-conformité avec l'obligation d'installation d'enregistreurs de débordement inscrite au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 9).
QP3-044	Fournir la liste des exploitants d'OMAE qui, en 2024-2025, étaient en non-conformité avec l'obligation de transmission d'un rapport annuel dans les délais prescrits par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Art. 13).
QP3-045	Fournir la liste des attestations d'assainissement municipales délivrées en 2024-2025 en application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
QP3-046	Préciser, pour 2024-2025, le nombre d'inspections réalisées annuellement par le CCEQ des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, en précisant le nombre de vérifications des avis de déversement et le nombre d'inspections effectuées à la suite de plaintes.
QP3-047	Fournir le plus récent bilan du nombre de débordements d'eaux usées répertoriés pour chaque ouvrage d'assainissement des eaux usées.
QP3-048	Fournir la liste des avis de non-conformité et des avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire pour un ouvrage d'assainissement des eaux usées, en 2024-2025. Préciser : a. l'exploitant d'ouvrage municipal visé; b. le type de document; c. l'objet du document; d. la référence légale; e. le montant de la sanction administration pécuniaire; f. le libellé; g. le montant de la sanction pénale, le cas échéant.

QP3-049	Fournir la liste des stations d'épuration municipales existantes non conformes aux critères de performance du ROMAEU. Ventiler selon : a. les stations d'épuration à risque élevé; b. les stations d'épuration à risque moyen; c. les stations d'épuration à risque faible; Fournir l'échéancier de mise à niveau pour chaque niveau de risque.
QP3-050	Fournir la liste des réseaux d'égout municipaux sans station d'épuration et de stations dotées uniquement d'un dégrillage. Fournir l'échéancier de mise à niveau.
QP3-051	Fournir les obligations financières additionnelles générées par l'application du ROMAEU et la mise en œuvre des exigences éventuellement incluses dans les attestations d'assainissement au cours de l'année 2024-2025, ainsi que pour les 10, 20 et 30 prochaines années. Ventiler par : a. coût de mise aux normes des rejets; b. coût de réalisation des plans de réduction des débordements d'eaux usées.
QP3-052	Indiquer si le Système sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) est accessible à d'autres entités que les exploitants municipaux. Si oui, indiquer quels organismes y ont accès.
QP3-053	Fournir le nombre d'ordonnances émises par le ministère en 2024-2025 pour s'assurer du recouvrement des montants auprès des propriétaires de barrages, ainsi que les montants récoltés.
QP3-054	Indiquer si le ministère a entrepris des consultations pour régler les problématiques d'application de la Loi sur la sécurité des barrages et de son règlement. Fournir la liste des personnes physiques et morales rencontrées.
QP3-055	Indiquer si le ministère a préparé un tableau de bord contenant, notamment, des indicateurs sur le taux de respect des échéances relatives au dépôt des documents d'évaluation de la sécurité, le taux de respect par le ministère du délai de l'analyse de ces documents, et le taux de respect des engagements associés aux travaux correctifs et au calendrier de mise en œuvre. Indiquer si ces renseignements requis ont été intégrés au rapport annuel de gestion.
QP3-056	Identifier les critères permettant de déterminer si un barrage est essentiel ou non à la mission de l'État. Indiquer si des consultations ont été tenues pour proposer au gouvernement le partage des responsabilités approprié. Si oui, fournir la liste des personnes physiques et morales rencontrées.
QP3-057	Indiquer si le ministère a identifié quelles modifications législatives et réglementaires pourraient être apportées afin de permettre de tarifier les bénéficiaires du parc de barrages publics retenus.
QP3-058	Indiquer quelles démarches ont été entreprises en 2024-2025 pour déposer un projet de politique de tarification des services rendus aux bénéficiaires du parc de barrages publics retenus.
QP3-059	Indiquer le nombre minimal d'activités de surveillance des barrages publics prévues au règlement.
QP3-060	Indiquer si le programme de sécurité des barrages publics a été réintroduit. Fournir la ventilation des inspections par barrage.
QP3-061	Indiquer si un programme d'entretien préventif des barrages publics a été élaboré et le nombre d'ETC ayant été requis pour mener les travaux en 2024-2025. Fournir l'état du déficit d'entretien inventorié par barrage.
QP3-062	Fournir le taux de réalisation des travaux majeurs requis par barrage public au 31 mars 2025, notamment quant aux 51 barrages gérés par le ministère.
QP3-063	Indiquer quelle solution est appliquée par le ministère concernant son double rôle (d'une part, agir comme exploitant de barrages publics et, d'autre part, comme responsable de l'application de la <i>Loi sur la sécurité des barrages</i> auprès de tous les propriétaires de barrages).
QP3-064	État de situation au 31 mars 2025 de la mise en œuvre du Rapport sur l'opportunité de modifier le <i>Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels</i> .
QP3-065	Indiquer quels moyens ont été mis en avant par le ministère pour permettre une meilleure prise en compte des effets cumulatifs des activités dans le secteur industriel et de la capacité de support du milieu récepteur.
QP3-066	Indiquer si le ministère exige une évaluation des effets cumulatifs des pressions sur l'environnement lors de la délivrance ou du renouvellement d'une autorisation.

QP3-067	Indiquer quels mécanismes ont été mis en place afin de rendre disponible plus facilement et plus rapidement l'information nécessaire aux citoyens afin qu'ils puissent évaluer les risques environnementaux dans le secteur industriel auxquels ils sont exposés.
QP3-068	Indiquer si les renseignements suivants sont accessibles au public : a. La quantité ou la concentration des contaminants émis, dégagés ou rejetés dans l'environnement par une entreprise détenant un CA; b. Les résultats des inspections effectuées par les représentants du MELCCFP; c. Les cas de non-conformité actuels et ceux qui perdurent.
QP3-069	Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet GNL/Gazoduc (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).
QP3-070	Fournir toute étude, note, ainsi que tout document ou mémo à propos des impacts environnementaux du projet de tunnel entre Québec et Lévis, aussi appelé le "3e lien" (incluant les impacts sur les milieux naturels, les GES émis, etc.).
QP3-071	État de situation au 31 mars 2024, incluant les sommes injectées en 2024-2025, du suivi de l'engagement de réduire la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides. Indiquer : a. l'échéancier d'adoption d'une nouvelle loi sur les pesticides; b. l'échéancier d'adoption d'incitatifs économiques (ex. redevances, permis et compensations) dans le but de réduire l'utilisation des pesticides les plus à risque et, ainsi, de favoriser l'utilisation de ceux les moins à risque.
QP3-072	Indiquer le nombre de consultations s'étant tenues sur le site Web du ministère afin de sensibiliser les intervenants du milieu agricole et les citoyens à l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides les plus à risque.
QP3-073	Indiquer les résultats de l'évaluation annuelle de l'effet des mesures mises en place pour réduire la fréquence des dépassements des critères de qualité de l'eau pour la protection des espèces aquatiques.
QP3-074	Indiquer si un document identifiant d'éventuels incitatifs économiques pour encourager l'adoption de meilleures pratiques, l'utilisation de solutions de rechange aux pesticides, le recours aux biopesticides et le développement des connaissances a été produit par le ministère.
QP3-075	Indiquer le nombre d'inspections en 2024-2025 visant l'utilisation des pesticides en milieu agricole dans les programmes de contrôle.
QP3-076	Indiquer le nombre d'ETC et les sommes consacrées en 2024-2025 par le ministère au « Programme de suivi de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine dans les zones des principales cultures agricoles utilisatrices de pesticides ».
QP3-077	Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2024-2025 et celles qui le seront pour 2025-2026 pour vérifier la présence de pesticides. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.
QP3-078	Détailler le financement annoncé pour l'agriculture durable (125 M\$ sur 5 ans): a. Ventiler les dépenses en fonction des 32 recommandations du gouvernement, rendues publiques à la suite de la commission parlementaire sur l'impact des pesticides sur la santé; b. Ventiler par mesure et par programme financés avec ces montants.
QP3-079	Bilan des réalisations du ministère pour mettre en œuvre la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021. Préciser les actions mises en œuvre de 2011-2012 à 2024-2025, ainsi que les démarches prévues en 2025-2026, pour : a. l'orientation 1 (réduire l'exposition des travailleurs agricoles et de la population générale aux pesticides); b. l'orientation 2 (réduire les résidus de pesticides dans les aliments et les produits végétaux); c. l'orientation 3 (maintenir une biodiversité en milieu agricole et favoriser les organismes bénéfiques) et le budget consacré pour chaque action; d. l'orientation 4 (accroître la protection de l'eau souterraine et de surface) et le budget consacré pour chaque action; e. l'orientation 5 (accélérer le développement de connaissances en gestion intégrée des ennemis de cultures); f. l'orientation 6 (renforcer l'adoption de pratiques agricoles favorisant la gestion intégrée des ennemis de cultures);

- g. l'orientation 7 (accélérer le transfert de connaissances et encourager la diffusion d'information).

QP3-080	Montants octroyés à la préparation de la nouvelle Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture, incluant la production de documents, d'actions et d'outils promotionnels, ainsi que le développement du site WEB.
QP3-081	Indiquer l'état de situation concernant le bilan de phosphore des exploitations agricoles. Indiquer : a. le pourcentage des exploitations agricoles soumises à l'obligation d'effectuer un bilan de phosphore annuel, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture; b. le pourcentage des exploitations agricoles dont le bilan de phosphore annuel ne respecte pas l'équilibre durant toute la durée de la campagne annuelle de culture, et ce, depuis 2011-2012. Ventiler par type de production et de culture; c. le pourcentage des exploitations agricoles ayant effectué les correctifs nécessaires, l'année suivant l'envoi des lettres « États de situation ».
QP3-082	Fournir la liste des rivières échantillonnées en 2024-2025 et celles qui le seront en 2025-2026 pour vérifier la présence de phosphore. Préciser pour chacune le nombre d'années de suivi.
QP3-083	Indiquer le suivi et les mesures correctrices entreprises par le ministère en 2024-2025 pour corriger les dépassements du critère de concentration de phosphore pour la prévention de l'eutrophisation.
QP3-084	Montants alloués en 2024-2025 pour répondre aux objectifs de création d'aires protégées pour 2030.
QP3-085	Budget prévu à la phase 2 de l'étude pour la désignation de l'aire marine protégée aux Iles-de-la-Madeleine.
QP3-086	Fournir la liste des aires protégées terrestres qui ont été désignées en 2020 pour atteindre la cible de 17%.
QP3-087	Fournir la liste des aires protégées marines qui ont été désignées en 2020 pour atteindre la cible de 10%.
QP3-088	Fournir la liste des aires protégées terrestres qui ont été désignées en 2024-2025.
QP3-089	Fournir la liste des aires protégées marines qui ont été désignées en 2024-2025.
QP3-090	Fournir la liste des 83 projets d'aires protégées qui n'ont pas été retenus pour l'atteinte des objectifs de 2020 (17% d'aires protégées terrestres et 10% d'aires protégées marines).
QP3-091	Indiquer quelles sommes ont été allouées depuis 5 ans et prévues en 2024-2025 pour répondre aux préoccupations du Commissaire au développement durable qui jugeait insatisfaisants les efforts gouvernementaux en matière d'adoption des Orientations en matière de diversité biologique.
QP3-092	Indiquer quels montants sont alloués en 2024-2025 pour : a. la mise en œuvre des plans de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables; b. les rencontres et le travail des équipes de rétablissement existantes.
QP3-093	Mesures prises par le ministère en 2024-2025 pour tenir compte des milieux humides et hydriques lors des différentes étapes de planification du développement et de l'aménagement du territoire dans le but d'assurer leur conservation et leur gestion durable.
QP3-094	État de situation au 31 mars 2025, des milieux humides et hydriques au Québec. Indiquer l'évolution des superficies, et ce, depuis 2006. Indiquer : a. la région administrative; b. l'objet du document délivré; c. le nom du demandeur; d. la date de réception; e. la date de délivrance; f. le numéro du document; g. la perte autorisée de milieu humide ou hydrique (en ha); h. la description de la mesure de compensation; i. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques <u>sur le site même</u> (en ha); j. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques <u>sur un site adjacent</u> (en ha); k. la superficie totale de la compensation en milieux humides ou hydriques <u>ailleurs</u> (en ha).

QP3-095	État de situation, au 31 mars 2025, sur le suivi des dossiers du ministère pour déterminer les superficies par type de mesures de compensation associées aux dossiers.
QP3-096	Fournir une ventilation des sommes engagées en 2024-2025 pour la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre.
QP3-097	Fournir une ventilation des sommes engagées en 2024-2025 pour l'amélioration de la protection des sources d'eau potable. Prévisions pour 2025-2026.
QP3-098	État de situation, au 31 mars 2025, de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (OGDB), notamment: a. l'élaboration d'outils économiques favorables au maintien de la diversité biologique; b. la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats; c. la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises; d. la protection des écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels; e. la restauration et l'aménagement des écosystèmes pour optimiser les services écologiques rendus; f. l'acquisition de connaissances pour soutenir une prise de décision éclairée; g. la sensibilisation, l'information et l'éducation relatives à l'importance de conserver la diversité biologique et à la valeur des services écologiques.
QP3-099	État de situation, au 31 mars 2025, sur les travaux du comité directeur interministériel sur la diversité biologique mandaté pour produire un portrait des actions en cours au regard des objectifs d'Aichi, ainsi sur les travaux des autres comités en soutien aux OGDB. Fournir les résultats obtenus par les réunions des différents comités.
QP3-100	Ventilation de toutes les aires protégées créées pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique : a. nom de l'aire protégée créée en 2024-2025; b. désignation; c. superficie ajoutée en km²; d. superficie en pourcentage du territoire.
QP3-101	Ventilation de toutes les aires protégées en cours de désignation pour atteindre les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique : a. nom de l'aire protégée en cours d'élaboration en 2024-2025; b. désignation; c. superficie envisagée en km²; d. superficie envisagée en pourcentage du territoire; e. état d'avancement; f. date de la prochaine étape; g. description de la prochaine étape.
QP3-102	État d'avancement, au 31 mars 2025, de la désignation d'une aire marine protégée aux Îles-de-la-Madeleine. Prévisions des démarches pour 2025-2026 (consultations prévues, échéanciers, rapports attendus). Fournir : a. la liste des recommandations actuellement à l'étude par le MELCCFP et Parcs Canada; b. le budget prévu en 2025-2026 pour la phase 2 de l'étude; c. le projet d'accord discuté au sein du Groupe de travail fédéral-provincial sur les aires marines protégées.
QP3-103	État de situation, au 31 mars 2025, de la désignation d'une aire marine protégée dans l'estuaire du Saint-Laurent. Fournir : a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre; b. la date de la prochaine étape.
QP3-104	État de situation, au 31 mars 2025, de la désignation d'une aire marine protégée au Banc des Américains. Fournir : a. l'état d'avancement du projet d'entente-cadre; b. la date de la prochaine étape.

QP3-105	Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2024-2025 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun: - le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; - la description du projet; - la date de versement de l'aide financière accordée; - le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); - les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); - la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.
QP3-106	Fournir toutes les analyses et évaluations portant sur les différents programmes et actions du PACC 2013-2020, au 31 mars 2025.
QP3-107	Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2024-2025 par le ministère et ses organismes, par le biais du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), dans le cadre de la mise en œuvre du PEV 2030. Ventiler par projet et indiquer pour chacun: - le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; - la description du projet; - la date de versement de l'aide financière accordée; - le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); - les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple: XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); - la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices
QP3-108	Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du PEV 2030, fournir la ventilation suivante : - l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO2); - le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; - la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); - les investissements totaux des projets (en millions \$); - les aides financières totales du ministère (en millions \$); - le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); - le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-109	Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du PMO 2021-2026, fournir la ventilation suivante : - l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2021 – base annuelle (en Mt CO2); - le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; - la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); - les investissements totaux des projets (en millions \$); - les aides financières totales du ministère (en millions \$); - le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); - le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-110	Indiquer si des ETC et des sommes sont actuellement déployés par le ministère pour produire des scénarios de trajectoire des émissions de GES d'ici 2026 et d'ici 2030. Si oui, préciser les bénéficiaires des contrats.
QP3-111	Fournir les résultats de toutes les stations mesurant la qualité de l'air du Québec pour les 5 dernières années.

QP3-112	Indiquer l'état d'avancement des travaux d'implantation de nouveaux protocoles de crédits compensatoires pour l'Ontario et le Québec, en précisant à quelle étape le ministère en est rendu: a. recherche et revue détaillée de protocoles existants; b. recommandations sur le protocole retenu pour l'adaptation; c. préparation et rédaction d'un projet de protocole adapté; d. possibilité pour les parties prenantes et le public de fournir des commentaires lors des différentes étapes du projet; e. préparation d'un projet final de chaque protocole et leur remise au Québec et à l'Ontario pour leur considération finale, par le biais de leur processus de modification réglementaire; f. processus réglementaire avec période de consultations publiques. Ventiler cet état d'avancement en fonction de chaque protocole projeté par le ministère: i. Réduction des émissions de N2O imputables à la gestion des engrais agricoles; ii. Réduction des émissions imputables au bétail; iii. Digestion des déchets organiques; iv. Gestion des déchets organiques; v. Séquestration du carbone en milieu forestier; vi. Boisement; vii. Forêts urbaines; viii. Préservation des prairies indigènes; ix. Stockage du carbone dans les cultures; x. Conversion des systèmes de réfrigération. Indiquer: 1. le total des crédits délivrés (t équ. CO2) des projets de crédits compensatoires en date du 31 mars 2025; 2. le total des projets de crédits compensatoires (t équ. CO2) en date du 31 mars 2025.
QP3-113	Fournir tous documents, notes ou estimations de la quantité de droits d'émission qui devront être achetés hors Québec d'ici 2030 dans le cadre du SPEDE.
QP3-114	État d'avancement, au 31 mars 2025, du projet de politique québécoise de l'air.
QP3-115	Ventiler, en date du 31 mars 2025, en fonction de la ventilation de l'article 15.4.40 de la <i>Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs</i> , les sommes annuelles portées aux crédits du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.
QP3-116	Indiquer si le ministère a reçu les trois rapports de reddition de compte pour les trois premiers projets de biométhanisation en marche: Ville de Saint-Hyacinthe, MRC du Rocher-Percé et Ville de Rimouski.
QP3-117	Ventilation des LET en activité au 31 mars 2025, en fonction : a. des émissions de GES de chaque LET (à jour); b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LET par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.
QP3-118	Ventilation des LES en activité au 31 mars 2025, en fonction : a. des émissions de GES de chaque LES (à jour); b. de la contribution d'émissions de GES pour chaque LES par rapport au bilan total des émissions de GES du Québec.
QP3-119	Fournir tous les documents ou notes relatifs au portrait global de la gestion des matières résiduelles au Québec, ventilé par région, incluant : a. le taux de récupération et de réutilisation des matières, ventilé par matière; b. la quantité de matériaux recyclables ou réutilisables qui finissent dans des sites d'enfouissement; c. la quantité de déchets produits, par catégorie.
QP3-120	État de situation, au 31 mars 2025, des débouchés du verre au Québec.
QP3-121	État de situation, au 31 mars 2025, de la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.
QP3-122	État de situation, au 31 mars 2025, de la modernisation de système de consigne au Québec

QP3-123	État de situation, au 31 mars 2025, de la modernisation de système de collecte sélective.
QP3-124	État de situation, au 31 mars 2025, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion.
QP3-125	Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2024-2025.
QP3-126	Fournir, pour 2024-2025, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de Recyc-Québec.
QP3-127	Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines récupéré par les services municipaux et indiquer les démarches de Recyc-Québec et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines.
QP3-128	État de situation, au 31 mars 2025, de la mise en place d'un système de traçabilité des sols contaminés.
QP3-129	Ventiler les montants et les projets réalisés avec le budget de 100 millions alloué à la décontamination des terres contaminées à Montréal.
QP3-130	Liste des urgences environnementales qui ont nécessité l'intervention du ministère. Ventiler par type d'activité : a. liste des cas; b. date; c. coûts cumulés de l'intervention pris en charge par l'État au 31 mars 2025; d. montants réclamés aux fautifs pour 2024-2025; e. articles de loi et/ou de règlement impliqués; f. cas ayant nécessité l'intervention de la Santé publique.
QP3-131	Nombre des certificats d'autorisation délivrés par le ministère concernant l'exploration ou l'exploitation de pétrole conventionnel ou de pétrole non conventionnel, de gaz conventionnel et de gaz non conventionnel au Québec. Liste des entreprises ou des personnes à qui ils ont été délivrés. Ventilation par entreprise ou par personne et par région.
QP3-132	Nombre d'avis de non-conformité à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> émis par le ministère pour les travaux de recherche d'hydrocarbures depuis 2010. Ventiler par puits.
QP3-133	État de situation, au 31 mars 2025, de la mise en œuvre des avis et des recommandations du rapport du BAPE sur la filière uranifère par le comité interministériel en charge.
QP3-134	Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.
QP3-135	Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant l'usine de Northvolt.
QP3-136	Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant la création d'un comité jeunesse permanent sur le climat
QP3-137	Fournir le détail de toutes les subventions accordées par les programmes gérés par Transition énergétique Québec (et pas seulement le montant global par programme).
QP3-138	Pour le programme « ÉcoPerformance (Programme d'aide financière pour des projets d'efficacité énergétique et de conversion) », fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂); b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO₂); c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂); e. les investissements totaux des projets (en M\$); f. les aides financières totales du ministère (en M\$); g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-139	Pour le « Programme de biomasse forestière résiduelle (Programme d'aide financière pour des projets de conversion énergétique à la biomasse forestière résiduelle) », fournir la ventilation suivante : - a. b. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO2); c. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO2); d. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; e. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); f. les investissements totaux des projets (en M\$); g. les aides financières totales du ministère (en M\$); h. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); i. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-140	Pour le programme « Technoclimat », fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO2); b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO2); c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); e. les investissements totaux des projets (en M\$); f. les aides financières totales du ministère (en M\$); g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-141	Pour le programme « Chauffez vert », fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO2); b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO2); c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); e. les investissements totaux des projets (en M\$); f. les aides financières totales du ministère (en M\$); g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-142	Pour le programme « Réno-Climat », fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO2); b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO2); c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); e. les investissements totaux des projets (en M\$); f. les aides financières totales du ministère (en M\$); g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-143	Pour le programme « Éconologis », fournir la ventilation suivante : a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO2); b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO2); c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d. la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2); e. les investissements totaux des projets (en M\$); f. les aides financières totales du ministère (en M\$); g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

QP3-144	Pour le programme « Novoclimat », fournir la ventilation suivante : - l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂); - le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO₂); - le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; - la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂); - les investissements totaux des projets (en M\$); - les aides financières totales du ministère (en M\$); - le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); - le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-145	Pour le programme « Roulez électrique », fournir la ventilation suivante : - l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES depuis trois ans – base annuelle (en Mt CO₂); - le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2023 – base annuelle (en Mt CO₂); - le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; - la réduction annuelle potentielle des émissions de GES des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂); - les investissements totaux des projets (en M\$); - les aides financières totales du ministère (en M\$); - le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); - le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.
QP3-146	Bureau de l'efficacité et de l'Innovation énergétiques (BEIÉ) Ventilation par mois du budget du BEIÉ depuis 10 ans, incluant la ventilation des sources de revenus pour chaque mois.
QP3-147	Bureau de l'efficacité et de l'Innovation énergétiques (BEIÉ) Depuis 10 ans, ventilation par catégorie d'emploi et par année financière du nombre d'employés, plus particulièrement du nombre prévu pour la gestion du Fonds d'efficacité énergétique.
QP3-148	Bureau de l'efficacité et de l'Innovation énergétiques (BEIÉ) L'état d'avancement du plan d'efficacité énergétique et la ventilation par mois du budget octroyé depuis 10 ans, par année financière, pour assurer le suivi de son application.
QP3-149	Bureau de l'efficacité et de l'Innovation énergétiques (BEIÉ) Pour chaque programme et intervention (financé en totalité par l'agence ou en partenariat), budget des dépenses et résultats depuis 10 ans, par année financière.
QP3-150	Liste de tout comité (avec des ministères, des organismes ou tout autre partenaire) dont a fait partie le BEIÉ depuis 10 ans en précisant leurs mandats, les membres et les résultats atteints
QP3-151	Déterminez les montants alloués par année et par type de véhicules dans le cadre du programme Roulez vert depuis sa création. Déterminez les prévisions du coût de ce programme pour les 2 prochaines années.
QP3-152	Roulez vert - Déterminez le nombre de tonnes de GES que le gouvernement estime avoir évité grâce à ce programme.
QP3-153	Décrivez les efforts faits par le ministère pour la promotion et le soutien de la mobilité active. Soulignez les montants alloués à cet effet.
QP3-154	Décrivez les pratiques structurelles réalisées et les montants alloués par le ministère afin de sécuriser les routes sous sa juridiction et protéger les usagers les plus vulnérables dans les villes et villages du Québec.
QP3-155	Obtenir copie de tout contrat, communication, échanges, documents, notes, mémos ou plans intervenus entre l'entreprise Stablex et le Ministère relativement aux demandes d'autorisations déposées par celle-ci.
QP3-156	Liste des rencontres entre des représentants du ministère et l'entreprise Stablex - Dates des rencontres - Personnes présentes - Ordre du jour

QP3-157	Tous documents, échanges concernant l'entreprise Stablex et la cellule 6 au sein du ministère et du cabinet.
QP3-158	Toutes études effectuées par le ministère ou possédées par le ministère concernant la relocalisation de la cellule 6 de Stablex.
QP3-159	Pour les 5 dernières années, obtenir le nombre, la liste et la ventilation des autorisations, par demande, ayant mené à tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.
QP3-160	Pour les 5 dernières années, obtenir la superficie totale des milieux humides ayant fait l'objet d'autorisations visant des travaux, constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.
QP3-161	Pour les 5 dernières années, obtenir le nombre, la liste et la ventilation des sommes versées à titre de compensation financière dans le cadre d'autorisations visant des travaux, constructions ou toutes autres interventions dans des milieux humides et hydriques.
QP3-162	Détail des sommes disponibles dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
QP3-163	Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail projets autorisés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
QP3-164	Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail des sommes dépensées affectées aux projets autorisés dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
QP3-165	Pour les 5 dernières années, obtenir la liste et le détail des plaintes reçues pour des événements de pollution.
QP3-166	Obtenir l'état de la mise en œuvre du Registre sur les autorisations ministérielles et les conditions qui y sont rattachées (art. 118.5 LQE) et copie de tout contrat, communication, échanges, documents, notes, mémos ou plans relativement à sa mise en œuvre.
QP3-167	Obtenir le détail et la ventilation en tonnes/GES et dollars correspondants de l'octroi des crédits compensatoires depuis les deux dernières années, dont les allocations gratuites d'unités d'émission.
QP3-168	État de la situation de la fermeture et condamnation des puits de gaz de schiste au Québec et feuille de route pour l'atteinte de l'objectif de la fermeture complète et détail des dépenses effectuées depuis 2024 et budgétées à cet effet.
QP3-169	État de la situation des déchets nucléaire de Gentilly-2

**QUESTION PARTICULIÈRE N°116
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

Indiquer si le ministère a reçu les trois rapports de reddition de compte pour les trois premiers projets de biométhanisation en marche : Ville de Saint-Hyacinthe, MRC du Rocher-Percé et Ville de Rimouski.

Le programme visant à soutenir financièrement la mise en place d'infrastructures de biométhanisation et de compostage au Québec est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Il s'agit du [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](#) (PTMOBC), plus spécifiquement le volet 1 de ce programme. Conséquemment, les bénéficiaires doivent soumettre tout rapport ou autre document de reddition de compte exigible en vertu de ce programme directement à ce ministère.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°119
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

Fournir tous les documents ou notes relatifs au portrait global de la gestion des matières résiduelles au Québec, ventilé par région, incluant :

- a) le taux de récupération et de réutilisation des matières, ventilé par matières;**
- b) la quantité de matériaux recyclables ou réutilisables qui finissent dans des sites d'enfouissement;**
- c) la quantité de déchets produits, par catégorie.**

Selon les données du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec produit par RECYC-QUÉBEC, voici les principaux taux atteints :

- Collecte sélective : 47 % des matières recyclables consommées par le secteur municipal sont récupérées, triées et acheminées aux fins de recyclage
 - Papier et carton : 71 %
 - Métal : 48 %
 - Plastique : 21 %
 - Verre : 23 %
- Consigne : 60,1 % des contenants consignés à remplissage unique sont récupérés et recyclés (en poids)
 - Verre : 53,9 %
 - Aluminium : 68,4 %
 - Plastique : 60 %
- Pneus : 100 % des pneus traités sont réutilisés (0,3 %), recyclés (82 %) ou valorisés (18 %)
- Résidus de construction, rénovation et démolition :
 - 53 % des résidus sont récupérés et acheminés vers un centre de tri
 - 47 % des matières sortantes des centres de tri de résidus de CRD sont acheminées vers le recyclage et la valorisation énergétique
- Matières organiques : 42 % des matières organiques sont récupérées et recyclées (excluant les résidus agroalimentaires)
 - Secteur municipal : 48 %
 - Résidus verts et alimentaires : 43 %
 - Boues municipales : 57 %
 - Secteur ICI :
 - Boues et résidus de papetières : 49 %
 - Autres résidus ICI : 8 %
 - Boues et résidus agroalimentaires : 97 %

Selon les données pour 2021 ce sont 5 766 000 tonnes de matières résiduelles qui ont été éliminées, auxquelles on doit ajouter 394 000 tonnes de boues éliminées, pour un total de 6 160 000 tonnes. De plus, 2 736 000 tonnes de matières ont été utilisées en 2021 en recouvrement journalier ou autres usages (ex. : construction de chemins d'accès) dans les lieux d'enfouissement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026 RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

Réalisée en 2019-2020 par RECYC-QUÉBEC, la plus récente étude de caractérisation des matières éliminées provenant des secteurs municipaux, ICI et CRD indique que les matières organiques composent 30,1 % des quantités éliminées, suivies par les matières recyclables (25,2 %). L'élimination de ces deux catégories de matières est toutefois en baisse par rapport à la dernière étude réalisée en 2011, où les matières organiques et les matières recyclables représentaient respectivement 43,3 % et 25,8 % des matières éliminées provenant des trois secteurs. Parmi les autres matières éliminées en 2019, on retrouve les résidus de CRD (28,3 %), les textiles (5,9 %), les encombrants (4,4 %) et les résidus domestiques dangereux (1,2 %). Le reste (4,9 %) se compose de matières autres, non identifiables.

Le prochain Bilan portera sur l'année 2023 et les résultats seront disponibles au printemps 2025. De plus, une étude de caractérisation à l'élimination a été réalisée en 2023 et les résultats seront aussi disponibles au printemps 2025.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°120
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

État de la situation, au 31 mars 2025, des débouchés du verre au Québec.

Veuillez-vous référer à la question particulière no 147.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°121
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2025, sur la mise en place d'une stratégie de modernisation des systèmes de récupération de contenants de boissons en fin de vie au Québec.

Veuillez-vous référer à la question particulière no 151.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°122
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2025, de la modernisation de système de consigne au Québec

Veuillez-vous référer à la question particulière no 148.

État de situation, au 31 mars 2025, de la modernisation de système de collecte sélective

Le 11 février 2020, le gouvernement du Québec allait de l'avant avec la modernisation de la collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Afin d'amorcer cette ambitieuse réforme, des modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement étaient nécessaires. À cet effet, le projet de loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective a été adopté à l'unanimité le 11 mars 2021 et le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles est entré en vigueur le 7 juillet 2022.

L'approche de REP qui a été retenue pour la modernisation de ce système confie la gestion en fin de vie des produits visés aux personnes qui les commercialisent, les mettent en marché ou les distribuent. Ce type de gestion leur laisse le choix des moyens utilisés pour atteindre les résultats prescrits par le règlement, dont des taux de récupération, de valorisation et de valorisation locale.

Les producteurs sont désormais imputables de la performance du système. Ils doivent notamment optimiser le système, améliorer la qualité du tri de manière à répondre aux besoins des marchés locaux, assurer la traçabilité des matières jusqu'à leur destination finale, réaliser des activités de recherche et de développement de débouchés locaux et d'innovations technologiques et atteindre les objectifs ambitieux prévus à la réglementation.

Pour les services de proximité, tels que la collecte et le transport, les partenariats avec les organismes municipaux seront favorisés, notamment pour faciliter les relations avec les citoyens et assurer un meilleur arrimage avec les autres collectes.

Le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a désigné Éco Entreprises Québec (ÉEQ) comme organisme de gestion désigné (OGD) pour le système modernisé de collecte sélective. ÉEQ est ainsi responsable de représenter les personnes visées dans leur obligation d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer chacun des systèmes modernisés. L'OGD est aussi responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des différents produits visés sur l'ensemble de la chaîne de valeur, sur le territoire québécois, jusqu'à leur valorisation.

Depuis le 1er janvier 2025, la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables de 99 % de la population québécoise s'effectue dans le cadre de la collecte sélective modernisée. La municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures est la seule ayant refusé de signer l'entente avec ÉEQ. Ce dernier assure donc la fourniture du service de proximité sur ce territoire.

Les seules autres exceptions sont certains territoires éloignés ou isolés nécessitant davantage d'adaptation, tels que Fermont, les Îles-de-la-Madeleine et la MRC Golfe-du-St-Laurent. L'opérationnalisation est toutefois en cours d'élaboration pour ces territoires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026 RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

Près de 20 contrats de tri ont été conclus entre ÉEQ et les centres de tri au cours de l'année 2024, ce qui permet de traiter l'ensemble des matières récupérées pour l'année 2025.

Des modifications ont été apportées au Règlement collecte sélective en février 2025, par souci d'arrimage avec le Règlement consigne. La durée de la désignation de l'organisme de gestion a été prolongée de 5 à 10 ans et les obligations relatives aux bilans quinquennaux ont été ajustés en conséquence.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°124
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

État de situation, au 31 mars 2025, de la réduction du gaspillage alimentaire et de la stratégie gouvernementale en préparation. Inclure tout document du chantier de réflexion.

Le MELCCFP, le MAPAQ et RECYC-QUÉBEC coordonnent un chantier visant la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire (LPGA). Ce chantier mobilise les partenaires du secteur et les acteurs gouvernementaux concernés.

Le ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ) a publié, en mars 2022, un portrait des initiatives en matière de réduction du gaspillage alimentaire au Québec qui illustre la grande variété des initiatives, à toutes les étapes de la chaîne bioalimentaire, et sur l'ensemble du territoire.

En juin 2022, RECYC-QUÉBEC a publié une étude de quantification des pertes et du gaspillage alimentaires au Québec en collaboration avec la Ville de Montréal et réalisée par Value Chain Management International. L'étude a permis d'établir que les pertes et le gaspillage ainsi que les GES associés ont lieu à toutes les étapes du système bioalimentaire.

La poursuite des travaux du chantier sur la LPGA prévoit :

- L'élaboration d'un plan de coordination concerté des initiatives des acteurs impliqués, tant sectoriels que gouvernementaux;
- La détermination d'une cible québécoise de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire
- L'identification de mesures structurantes pour atteindre la cible de réduction.

Depuis mai 2024, RECYC-QUÉBEC participe à l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale en économie circulaire, menée par le MELCCFP. Plusieurs actions en lien avec le secteur bioalimentaire ont été intégrées afin de contribuer à l'atteinte de la cible de 12% concernant la proportion des aliments comestibles perdus ou gaspillés.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°125
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

Fournir la ventilation des compensations versées aux municipalités en 2024-2025.

Les compensations versées aux municipalités sont calculées à partir des coûts déclarés pour une année civile.

Les compensations versées aux municipalités au cours de l'année 2024-2025 totalisent un montant de 231.6 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RÉPONSE DE RECYC-QUÉBEC

QUESTION PARTICULIÈRE N°126
3^E GROUPE D'OPPOSITION

Fournir, pour 2024-2025, le montant des frais de gestion et des autres dépenses liés au régime de compensation ainsi que ceux de RECYC-QUÉBEC.

Veuillez-vous référer à la question particulière 2^e groupe d'opposition no 01.

**QUESTION PARTICULIÈRE N°127
3^E GROUPE D'OPPOSITION**

Fournir l'évaluation du pourcentage de matières orphelines récupéré par les services municipaux et indiquer les démarches de RECYC-QUÉBEC et du ministère pour élargir le régime à d'autres matières orphelines.

Veuillez-vous référer à la question particulière no 88.